

TRENTE-DEUXIÈME JOURNÉE.

Vendredi 11 janvier 1946.

Audience du matin.

LIEUTENANT BRYSON. — Plaise au Tribunal. Avant de reprendre notre exposé des preuves à l'encontre de l'accusé Schacht, j'aimerais apporter des précisions sur un léger détail. Hier, Monsieur le Président a posé une question sur le document EC-457 (USA-619). Il s'agissait des mots «à la retraite», employés par Schacht dans l'en-tête d'une lettre écrite par lui à Hitler en 1932. C'est la lettre dans laquelle Schacht exprimait sa conviction dans le bien-fondé du mouvement nazi et disait que Hitler pourrait toujours le considérer comme un loyal collaborateur.

L'en-tête de cette lettre porte en caractères d'imprimerie l'inscription «Président de la Reichsbank», suivie, frappées à la machine, des lettres «a. D.». Ces lettres, si je le comprends bien, sont une abréviation d'une expression allemande «ausser Dienst» signifiant «à la retraite», car c'est, ou c'était, l'usage en Allemagne pour les fonctionnaires en retraite de faire suivre leurs titres des initiales «a. D.».

LE PRÉSIDENT. — Je vois.

LIEUTENANT BRYSON. — Hier, nous avons presque fini d'examiner les preuves de la participation de l'accusé Schacht à la préparation de la guerre; je désire vous soumettre encore un autre document à ce sujet. Il porte le n° EC-451 (USA-626). C'est une déclaration de George S. Messersmith, qui fut Consul général des États-Unis à Berlin de 1930 à 1934. Je vais en citer un passage commençant par la deuxième phrase du quatrième paragraphe :

«Ce fut son habileté à lui» — Schacht — «en matière financière, qui permit au régime nazi à ses débuts de trouver la base financière de son gigantesque plan d'armement et qui rendit possible sa réalisation. Sans ses efforts — ce n'est pas mon opinion strictement personnelle, mais celle, je crois, de tous les commentateurs de cette époque — le régime nazi aurait été dans l'incapacité de demeurer au pouvoir et d'étendre sa domination sur toute l'Allemagne, encore bien moins de créer l'énorme machine de guerre qui lui était nécessaire pour atteindre ses objectifs en Europe et plus tard dans le monde entier.

«L'accroissement de l'activité industrielle allemande en vue du réarmement rendit nécessaires des importations massives de

matières premières, alors que simultanément le chiffre des exportations diminuait. Cependant Schacht, grâce à son ingéniosité, son manque total de scrupules en matière financière et son cynisme parfait, put maintenir et affermir la situation des nazis. Sans aucun doute, s'il n'avait mis toutes ses capacités au service du Gouvernement nazi et de ses ambitions, il aurait été impossible à Hitler et aux nazis de mettre sur pied une force armée assez considérable pour permettre à l'Allemagne de déclencher une guerre d'agression.» Nous passons maintenant...

LE PRÉSIDENT. — Bien, lieutenant Bryson, mais je ne suis pas certain que cette citation donne un résumé complet et tout à fait juste de ce document. Vous pourriez peut-être lire le paragraphe précédent.

LIEUTENANT BRYSON. — Le paragraphe précédent, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT. — Oui.

LIEUTENANT BRYSON. — «Le docteur Schacht s'efforça toujours de jouer double jeu. Il m'a annoncé, et je sais qu'il l'a dit à d'autres représentants américains et britanniques à Berlin, qu'il désapprouvait pratiquement tout ce que faisaient les nazis. Je me rappelle ce qu'il me dit en diverses occasions, après la prise du pouvoir par le parti nazi, à savoir que si les nazis n'étaient pas arrêtés, ils finiraient par ruiner l'Allemagne et avec elle le reste du monde. Il insista, je me le rappelle fort bien, auprès de moi, sur le fait que les nazis allaient inévitablement plonger l'Europe dans la guerre.»

S'il plaît au Tribunal, je voudrais lire cet autre passage du dernier paragraphe :

«A mon avis, Schacht n'était en aucune manière esclave des nazis. Il n'était nullement forcé de mettre à leur service son temps et ses capacités. Sa situation était telle qu'il aurait très bien pu se permettre, soit de travailler sur une échelle beaucoup plus réduite, soit même de s'abstenir de toute activité. Il continua à prêter son concours au gouvernement nazi, par simple opportunisme.»

Nous arrivons maintenant à la troisième partie de notre exposé des charges relevées contre Schacht. La preuve est claire qu'il a apporté volontairement sa contribution à la conspiration nazie, en toute connaissance de ses desseins agressifs. Le Tribunal se souviendra des preuves que nous avons apportées de la conversion de Schacht à l'idéologie nazie en 1931 et de l'aide qu'il donna à Hitler en 1933 au cours de sa lutte pour le pouvoir. Nous allons prouver maintenant, premièrement, que Schacht a favorisé personnellement l'agression et, en second lieu, que, de toute manière, il connaissait les intentions agressives de Hitler.

Les preuves suffisent amplement à démontrer que Schacht a réarmé l'Allemagne afin de voir la réalisation de ses vœux : l'expansion agressive en tant qu'instrument de la politique nationale allemande.

Schacht était depuis longtemps un nationaliste et un expansionniste allemand. Dès 1927, il s'était publiquement prononcé à Stuttgart contre le Traité de Versailles. Je dépose le document EC-415 (USA-627), qui est une suite d'extraits de discours de Schacht. Ma citation commence au haut de la page 2 :

« Le Diktat de Versailles ne peut pas être un document éternel, car ses fondements non seulement économiques mais aussi spirituels et moraux sont erronés. »

De notoriété publique, il était fortement partisan de l'acquisition par l'Allemagne de territoires coloniaux. Néanmoins, il était partisan aussi de l'acquisition de territoires contigus en Europe. Le 16 avril 1929, à la conférence de Paris sur les réparations, il déclara...

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous l'intention de lire la suite de votre citation plus tard, à un autre moment des débats ?

LIEUTENANT BRYSON. — Oui, s'il vous plaît, Monsieur le Président, à propos d'un autre sujet.

LE PRÉSIDENT. — Très bien. Continuez.

LIEUTENANT BRYSON. — Le 16 avril 1929, à la Conférence de Paris sur les réparations, il déclara :

« L'Allemagne ne peut, en gros, les payer que si le Corridor et la Haute-Silésie sont retirés à la Pologne et rendus à l'Allemagne, et si, en outre, des territoires coloniaux, en une quelconque partie du globe, sont mis à la disposition de l'Allemagne. »

M. BIDDLE. — Que citez-vous là ?

LIEUTENANT BRYSON. — Je dépose le document PS-3726 (USA-628), extraits d'interrogatoires préliminaires de Schacht du 24 août 1945. Vous le trouverez à la fin du livre de documents sous le titre *interrogatoire du 24 août*. En haut de la page 1, il est mentionné que lecture a été faite à Schacht du passage de sa déclaration et que, dans sa réponse, il a reconnu l'avoir faite. Dans cette réponse il dit encore :

« Il a été prouvé que l'Allemagne n'a pas pu payer dans la période qui a suivi mes déclarations de jadis, et l'avenir prouvera qu'elle sera aussi incapable de payer après cette guerre. »

Je tiens à attirer l'attention sur le fait que le territoire mentionné par Schacht est celui-là même qui eut à subir l'agression armée de septembre 1939.

En 1935, Schacht a déclaré sans ambiguïté que l'Allemagne, s'il était nécessaire, utiliserait la force pour obtenir des colonies. C'est

le document EC-450 (USA-629), qui comprend la déposition sous serment de S. R. Fuller Jr ainsi que le compte rendu de sa conversation avec Schacht à l'ambassade américaine à Berlin, le 23 septembre 1935. Je voudrais lire la déclaration de Schacht que l'on trouve dans la seconde partie de la page 6.

LE PRÉSIDENT. — Quelle est la date de la conversation ?

LIEUTENANT BRYSON. — Cette conversation eut lieu le 23 septembre 1935. Les numéros des pages se trouvent dans le bas ; voici page 6 :

Schacht : « Des colonies sont nécessaires à l'Allemagne. Nous les obtiendrons, si possible, par la négociation ; sinon, nous les prendrons. »

En juillet 1936, alors que le programme de réarmement allemand était en bonne voie de réalisation, Schacht parla encore en public du Traité de Versailles. Ses paroles contenaient cette fois une explicite menace de guerre. Je prie le Tribunal de se reporter au document EC-415, que j'ai déjà déposé sous le n° USA-627. C'est une série de discours prononcés par Schacht. Je désire lire le premier paragraphe commençant au milieu de la première page :

« Mais rien ne peut empêcher que le souvenir de la guerre pèse sur l'esprit des peuples. C'est que, plus profondes que les blessures physiques, les blessures morales infligées par les soi-disant traités de paix sont encore cuisantes. Les pertes matérielles peuvent être effacées par un travail accru ; mais le dommage moral infligé aux peuples vaincus par les Diktat de la Paix a laissé une cicatrice toujours brûlante dans leur âme. L'esprit de Versailles a perpétué la furie de la guerre et il n'y aura pas de paix véritable, de progrès ou de reconstruction, tant que le monde ne renoncera pas à cet esprit. Le peuple allemand ne se lassera pas de répéter cet avertissement. »

Plus tard, au cours de la même année, Schacht se fit publiquement l'avocat de la doctrine du Lebensraum pour le peuple allemand. C'est encore dans le document EC-415 (USA-627) que je trouve un extrait du discours de Schacht à Francfort, le 9 décembre 1936, au dernier paragraphe de la deuxième page :

« L'Allemagne a un trop petit espace vital pour sa population. Elle a fait tous ses efforts et des efforts certainement plus considérables que n'importe quelle autre nation, afin de tirer du peu d'espace dont elle dispose actuellement tout ce qui est nécessaire pour assurer son existence. Néanmoins, en dépit de tous ces efforts, cet espace n'est pas suffisant. »

En janvier 1937, Schacht, au cours d'une conversation avec l'ambassadeur Davies, a, au moins implicitement, agité la menace d'une rupture de la paix en demandant la cession de colonies. Je dépose

comme preuve le document L-111 (USA-630), qui se compose d'extraits d'un rapport, en date du 20 janvier 1937, de l'ambassadeur Davies au secrétaire d'État. Je voudrais lire le début de la deuxième phrase du deuxième paragraphe :

« Il (Schacht) a déclaré que la condition actuelle du peuple allemand était intolérable, désespérée et qu'elle ne pouvait durer; qu'il était autorisé par son gouvernement à soumettre à la France et à l'Angleterre des propositions qui auraient pour effet de: 1^o garantir la paix en Europe; 2^o garantir les frontières européennes actuelles; 3^o réduire les armements; 4^o établir sous une nouvelle forme une Société des Nations efficace; 5^o abolir les sanctions grâce à un nouveau mécanisme d'administration collective. Le tout basé sur la cession de colonies qui procureraient à l'Allemagne un débouché pour sa population, une source de produits alimentaires, matières grasses et matières premières. »

En décembre 1937, l'ambassadeur Dodd a noté dans son journal que Schacht était disposé à courir le risque d'une guerre pour obtenir de nouveaux territoires en Europe. Je prie le Tribunal de se reporter au document EC-461, qui donne des extraits du journal de l'ambassadeur Dodd.

LE PRÉSIDENT. — La proposition contenue dans le document L-111 était relative à la cession de colonies, n'est-ce pas?

LIEUTENANT BRYSON. — Effectivement, Monsieur le Président. J'en viens maintenant au document EC-461, qui consiste en extraits du journal de l'ambassadeur Dodd.

Le texte intégral de ce journal figure déjà au dossier sous le n^o USA-58. Je cite quelques notes sur sa conversation avec Schacht du 21 décembre 1937, en commençant vers le bas de la deuxième page, dernier paragraphe :

« Schacht a les intentions qui ont été celles des chefs militaires de 1914 envahissant la Belgique et s'attendant à triompher de la France en six semaines, c'est-à-dire dominer et annexer les petits pays voisins, principalement au Nord et à l'Est. Autant il désapprouve la dictature de Hitler, autant, comme beaucoup d'autres Allemands éminents, il désire ces annexions sans guerre si possible, ou avec une guerre mais seulement si les États-Unis s'en tiennent à l'écart. »

LE PRÉSIDENT. — Il y a encore un autre passage dans ce livre-journal. Je n'en suis pas sûr; mais sans doute ne porte-t-il pas la même date. Il figure à la page 1 du document déposé, au paragraphe 3, je crois.

LIEUTENANT BRYSON. — Au paragraphe 3.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce à une autre date?

LIEUTENANT BRYSON. — Oui, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Le 19 septembre, mais de quelle année?

LIEUTENANT BRYSON. — Nous vérifierons cela dans le volume complet que voici. J'espère pouvoir fournir cette date dans une minute. Entre temps, me permettez-vous de lire le document, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT. — Oui, certainement.

LIEUTENANT BRYSON. — « Il me confirme alors que le parti hitlérien est absolument engagé dans la voie de la guerre et que le peuple, de son côté, est prêt et consentant. Il n'y a qu'une poignée de hauts fonctionnaires pour se rendre compte des dangers qu'offre une semblable guerre et pour s'y opposer ». Il conclut: « Mais nous l'ajournerons pendant dix ans. Il est probable ainsi que nous pourrions éviter la guerre. »

LE PRÉSIDENT. — Je crois que vous devriez lire aussi le paragraphe suivant.

LIEUTENANT BRYSON. — « Je lui rappelai son discours à Bad Eilsen, quelque deux semaines auparavant, et lui dis: « Je suis d'accord avec vous pour les questions commerciales et financières sur l'essentiel. Mais pourquoi, lorsque vous parlez en public, ne dites-vous pas au peuple allemand qu'il devrait abandonner son attitude belliqueuse? » Il me répondit: « Je ne me hasarde pas à dire de semblables choses. Je n'ai le droit de parler que des sujets de ma spécialité. »

LE PRÉSIDENT. — Et le suivant?

LIEUTENANT BRYSON. — Le paragraphe suivant dit: « Comment alors le peuple allemand pourra-t-il jamais connaître les véritables dangers de la guerre si personne ne lui fait entrevoir ce côté de la question? Une fois de plus il insista sur son opposition à la guerre et ajouta qu'il avait usé de son influence sur Hitler — « Un très grand homme! » s'écria-t-il — pour empêcher la guerre. Je lui dis: « Les journaux allemands ont reproduit ce que j'ai dit à Brême sur les relations commerciales entre nos pays, mais non mes paroles relatives aux conséquences effroyables et à la barbarie de la guerre ». Il reconnut le fait et eut des paroles de désapprobation pour le ministère de la Propagande qui supprime tout ce qui lui déplaît. Il ajouta, comme je prenais congé de lui: « Voyez-vous, un parti arrive au pouvoir grâce à la propagande; il ne peut plus alors la désavouer ni l'arrêter ».

Cette conversation se place en septembre 1934.

LE PRÉSIDENT. — Il est regrettable que cette date ne figure pas sur le document. Tel qu'il est rédigé, il peut prêter à confusion.

LIEUTENANT BRYSON. — S'il plaît au Tribunal, la déposition sous serment déposée comme preuve nous donne les dates.

LE PRÉSIDENT. — Oui. Je ne vous critique nullement; néanmoins on peut faire une confusion, car les dates du 19 septembre et du 21 décembre semblent consécutives alors qu'elles sont à trois ans d'intervalle. Cela fait une différence!

LIEUTENANT BRYSON. — C'est exact. Je regrette que l'extrait ne donne que le numéro des pages du document déposé et non les dates.

Schacht mit en action toutes les ressources de l'Allemagne pour créer une Wehrmacht qui donnerait à Hitler un instrument pour réaliser ses désirs de Lebensraum. Sur ce point, je dépose comme preuve EC-369 (USA-631) un mémorandum émanant de la Direction de la Reichsbank, signé de Schacht et destiné à Hitler, en date du 7 janvier 1939. Je désire lire le dernier paragraphe de la première page:

«Dès le début, la Reichsbank avait prévu le fait qu'il ne pourrait y avoir de politique étrangère efficace que par la restauration d'une Wehrmacht. Elle (la Reichsbank) a assumé là une très lourde responsabilité en finançant le réarmement en dépit des dangers de répercussion sur la monnaie. Sa justification était la nécessité, qui repoussait à l'arrière-plan toutes les autres considérations, de préparer sans délai l'armement en partant de rien et, qui plus est, sous camouflage; armement qui rendait possible une politique étrangère qui nous ferait respecter.»

Il est clair que la « politique étrangère efficace », découlant, d'après Schacht, du réarmement, impliquait l'incorporation de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie. Je dépose comme preuve le document EC-297 (a) (USA-632), un discours de Schacht à Vienne après l'Anschluss, en mars 1938. Je cite à la troisième page, le deuxième paragraphe entier:

«Dieu merci, ces choses ne pouvaient pas après tout, arrêter en chemin le peuple de la Grande Allemagne, car Adolf Hitler a créé une communion de la volonté et de la pensée allemandes, qu'il a consolidée grâce à une Wehrmacht renforcée et il a donné finalement sa forme extérieure à l'union intime de l'Allemagne et de l'Autriche.»

En ce qui concerne le pays des Sudètes, je prie le Tribunal de se reporter au document EC-611, déjà déposé sous le n° USA-622. C'est un discours de Schacht du 29 novembre 1938, peu après l'accord de Munich. J'ai déjà lu une observation qui attribue le succès de Hitler, dans cette conférence, au réarmement rendu possible grâce aux mesures financières et économiques de Schacht.

L'ensemble des preuves que nous présentons au Tribunal montre que Schacht avait une conception agressive de l'expansion territoriale et permet d'affirmer qu'il fit alliance avec Hitler à cause de la coïncidence de leurs points de vue.

Nous allons maintenant démontrer que Schacht, qu'il ait voulu ou non la guerre, était pour le moins au courant des fins agressives de Hitler, auquel il fournissait les moyens. Il eut de multiples conversations avec Hitler entre 1933 et 1937. Il connaissait ses projets d'expansion à l'Est, c'est-à-dire ses projets de guerre, et son désir de donner au peuple allemand une victoire militaire. Je dépose sous le n° USA-633, le document PS-3727 qui est un extrait de l'interrogatoire préliminaire de Schacht du 13 octobre 1945. Voici page 2, fin de la deuxième question :

« *Question.* — Dans ce qu'il — Hitler — disait, qu'est-ce qui vous a fait croire qu'il était partisan de l'expansion à l'Est ?

« *Réponse.* — Cela se trouve dans *Mein Kampf*. Il ne m'a jamais parlé sur ce sujet mais il l'avait dit dans *Mein Kampf*.

« *Question.* — Autrement dit, comme n'importe quel lecteur du livre, vous avez compris que la politique d'expansion de Hitler était dirigée vers l'Est ?

« *Réponse.* — Vers l'Est.

« *Question.* — Et vous avez trouvé préférable de tenter de détourner Hitler de ce projet et de le pousser plutôt vers une politique coloniale ?

« *Réponse.* — Parfaitement. »

J'apporte une autre pièce à conviction, EC-458 (USA-634). C'est la déposition du commandant Edmund Tilley, en date du 21 novembre 1945, sur son entrevue avec Schacht le 9 juillet 1945. Je lis le deuxième alinéa :

« Au cours de cette conversation, Schacht me déclara qu'il avait eu de nombreux entretiens avec Hitler de 1933 à 1937 et qu'au cours de ces entretiens il avait acquis l'impression que le Führer croyait qu'il devait offrir au peuple allemand une victoire militaire, afin de consolider sa position et son régime. »

Dès 1934, Schacht exprima sa conviction que les nazis entraînaient l'Europe dans la guerre. Je demande au Tribunal de se reporter au document EC-451, que j'ai déjà déposé sous le n° USA-626. C'est une déposition sous serment, en date du 15 novembre 1945, de Messersmith, consul général américain à Berlin de 1930 à 1934. Je vais lire cette fois la dernière phrase du troisième paragraphe de la première page.

LE PRÉSIDENT. — Vous l'avez déjà lu.

LIEUTENANT BRYSON. — Plaise au Tribunal. Je voudrais lire en outre un petit passage qui n'a pas été lu.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez lu le paragraphe entier. A notre invitation, vous avez lu le 3^e paragraphe jusqu'au bas de la page.

LIEUTENANT BRYSON. — Je voudrais lire la première phrase du paragraphe 4 de la première page.

LE PRÉSIDENT. — Bien.

LIEUTENANT BRYSON. — « Malgré toutes ces protestations, ses actes prouvaient néanmoins qu'il n'était rien d'autre qu'un instrument au service du programme nazi et des ambitions nazies et qu'il mettait toutes ses remarquables connaissances et son expérience au service de ce programme. »

LE PRÉSIDENT. — Lieutenant Bryson, parlant en mon nom et au nom des autres membres du Tribunal, je pense que la meilleure méthode consiste, si possible, à examiner un document une fois pour toutes de façon à ne pas avoir à y revenir. Non seulement, c'est une perte de temps quand le Tribunal est obligé de revenir en arrière pour retrouver le document, mais encore nous avons une idée beaucoup plus juste d'un texte en l'examinant une fois pour toutes, même s'il se rapporte à plusieurs sujets. Je tiens à dire cela, bien qu'il vous soit sans doute impossible d'employer maintenant cette méthode, votre travail ayant été préparé différemment. Mais les orateurs qui vous succéderont pourront procéder à des modifications opportunes. Ainsi, quand vous voulez citer plusieurs paragraphes, même s'ils ont trait à des sujets différents, d'un même document, citez-les tous en même temps, dans la mesure du possible. Vous me suivez ?

LIEUTENANT BRYSON. — Oui, Monsieur le Président. Mais nous avons organisé notre documentation de telle sorte que, les preuves se rapportant à différents points particuliers, nos citations ne peuvent être détachées des points auxquels elles se rapportent.

LE PRÉSIDENT. — Je me rends compte des difficultés devant lesquelles vous vous trouvez.

LIEUTENANT BRYSON. — En septembre 1934, l'ambassadeur Dodd a rapporté dans son journal une conversation avec Sir Eric Phipps à l'ambassade britannique à Berlin. Messieurs, je vais négliger ce document, car, pour répondre à une question du Tribunal, j'ai déjà lu un extrait de ce document qui se rapporte au même point que celui que je voulais traiter maintenant.

J'ai signalé tout à l'heure que Schacht, en septembre 1934, avait fait part à l'ambassadeur Dodd de sa connaissance des intentions belliqueuses du parti nazi ; et nous avons déjà démontré que, en 1935, Schacht avait déclaré que l'Allemagne, le cas échéant, se procurerait des colonies par la force. Il devait, à ce moment-là, connaître toute l'étendue des projets de Hitler. Après avoir assisté à un conseil des ministres du Reich, le 27 mai 1936 à Berlin, Schacht devait savoir que Hitler envisageait la guerre. Vous devez vous souvenir, Messieurs, qu'on a précédemment montré qu'au cours de cette réunion l'accusé Göring, qui était très intime avec Hitler, déclara que toutes les mesures devaient être prises en considération d'une guerre certaine et qu'il ne convenait plus d'attendre l'emploi

de nouvelles méthodes. Je prie le Tribunal de se reporter au document PS-1301 que je ne lirai pas, car ce document a déjà été déposé comme preuve sous le numéro USA-123. Le 31 août 1936, le ministre de la guerre, von Blomberg, envoya à Schacht une copie d'une lettre adressée par lui, von Blomberg, à l'accusé Göring. Je renvoie de nouveau le Tribunal au document PS-1301, déjà déposé sous le n° USA-123, et je lis au milieu de la page 19. Les chiffres des pages se trouvent, Messieurs, dans le coin en haut à gauche :

« D'après un ordre du Führer, l'organisation de toutes les unités de la Luftwaffe doit être terminée pour le 1^{er} avril 1937. En conséquence, des dépenses considérables devront être faites en 1936, dépenses qui, lorsqu'on a établi le budget de 1936, n'étaient prévues que pour les années suivantes. »

Cette intensification du programme des forces aériennes a certainement révélé à Schacht l'imminence de la guerre que Hitler avait pressentie.

Je dépose aussi comme preuve le document EC-416 (USA-635), qui est le procès-verbal de la réunion du Cabinet du 4 septembre 1936, à laquelle Schacht assista. Voici la déclaration de Göring, qui se trouve en haut de la page 2 :

« Le Führer et Chancelier du Reich a remis au Generaloberst et au ministre de la Guerre du Reich un mémorandum qui constitue une instruction générale. Il est entièrement basé sur l'idée qu'un règlement de comptes avec la Russie est inévitable. »

Schacht savait donc que Hitler envisageait une guerre avec la Russie. Il connaissait aussi ses ambitions à l'Est. Il devait lui apparaître clairement, alors, qu'une telle guerre résulterait de l'opposition russe à l'expansion militaire allemande dans cette direction. Ainsi, Schacht a dû savoir que cette guerre serait une guerre d'agression allemande.

En janvier 1937, le Tribunal se le rappelle, Schacht a déclaré à l'ambassadeur Davies à Berlin qu'il avait « été autorisé par son Gouvernement » à soumettre certaines propositions à la France et à l'Angleterre. Ces propositions, en fait, se bornaient à exiger des colonies sous menace de guerre. Si Schacht agissait d'après les instructions de Hitler, il était nécessairement au courant des intentions agressives de Hitler à ce moment-là.

En novembre 1937, Schacht savait que Hitler était décidé à obtenir l'Autriche et, tout au moins, l'autonomie pour les Allemands de Bohême. Il savait que Hitler avait en outre des visées sur le Corridor polonais. Le document L-151 déjà déposé sous le n° USA-70, est une lettre contenant le compte rendu d'une conversation entre Schacht et l'ambassadeur Bullitt, en date du 23 novembre 1937. Voici le dernier paragraphe de la page 2 :

« Hitler était décidé à rattacher finalement l'Autriche à l'Allemagne et à obtenir pour les Allemands de Bohême au moins l'autonomie.

A ce moment-là il ne manifestait pas un intérêt excessif pour le Corridor polonais. A son avis (celui de Schacht), il aurait été possible de laisser subsister ce Corridor si l'on permettait le rattachement de Dantzig à la Prusse orientale et si une sorte de pont pouvait être établi à travers ce Corridor, unissant Dantzig et la Prusse orientale à l'Allemagne.

Donc Schacht, si vous me permettez cette courte digression, parlait pour lui-même aussi bien que pour Hitler. Nous avons vu, d'après son discours du 29 mars 1938, à Vienne, son enthousiasme pour l'Anschluss qui venait d'être réalisé. Il travaillait encore alors activement à son achèvement. A ce sujet j'attire l'attention sur le procès-verbal (Tome II, page 372) où il est prouvé que Schacht avait subventionné le mouvement préliminaire d'agitation nazie en Autriche.

En plus des preuves directes que nous venons de donner, je demande au Tribunal de prendre en considération le fait qu'un homme comme Schacht n'avait aucune peine, d'après les événements, à saisir clairement les intentions de Hitler. Schacht était un collaborateur très proche de Hitler et fut membre du Cabinet durant la période de l'agitation nazie en Autriche, de l'introduction de la conscription, de la remilitarisation de la Rhénanie, de la chute du Gouvernement républicain en Espagne, de la conquête de l'Autriche et de l'acquisition du pays des Sudètes grâce à une démonstration de force.

Durant cette période, la dette du Reich tripla du fait de l'accroissement de l'armement. Les dépenses sont passées de 750.000.000 de Reichsmark en 1932 à 11.000.000.000 en 1937 et 14.000.000.000 de Reichsmark en 1938. Durant toute cette période 35.000.000.000 de Reichsmark furent dépensés en armements. Ce fut une période durant laquelle la question brûlante de la politique internationale européenne était la satisfaction à donner aux demandes répétées de l'Allemagne en nouveaux territoires. Hitler, décidé à une politique d'expansion, assumait de grands risques en politique étrangère et faisait porter le plus gros de ses efforts sur l'accélération du rythme de la préparation à la guerre. Certainement, dans cette situation, Schacht n'ignorait en rien qu'il prêtait son concours à Hitler et à l'Allemagne engagés sur la voie de l'agression armée.

Nous en arrivons maintenant au dernier point de notre exposé des preuves qui a trait à l'abandon par Schacht de ses fonctions sous le régime de Hitler. En novembre 1937, Schacht quittait ses fonctions de ministre de l'Économie et de plénipotentiaire général pour l'économie de guerre. En même temps, il acceptait le poste de ministre sans portefeuille et demeurait encore président de la Reichsbank.

Nous apporterons les preuves : a) que ce changement de situation ne fut pas autre chose que la manifestation de la lutte entre deux

personnalités ambitieuses: Göring et Schacht, lutte dont Göring, plus intime avec Hitler, sortit vainqueur; b) que la divergence de leurs politiques ne portait que sur la méthode du réarmement; c) que l'abandon du pouvoir par Schacht n'implique en aucune façon un refus de prêter son concours à une agression armée.

Certes, il y eut un désaccord politique entre Göring et Schacht, mais il ne porta que sur la méthode à employer et nullement sur l'opportunité des préparatifs de guerre. Schacht insista sur l'importance du commerce extérieur comme source indispensable de matières premières pour le réarmement durant la période transitoire au cours de laquelle l'Allemagne n'était pas encore prête à frapper. Göring était, lui, promoteur d'une autarcie rigoureuse. Hitler soutint Göring, et Schacht, blessé dans sa vanité et plein d'amer ressentiment contre l'intrusion de Göring dans le domaine économique, finit par s'en aller.

Je prie le Tribunal de se reporter au document PS-1301 déjà déposé sous le n° USA-123, qui contient les notes d'une conversation entre Schacht et Thomas le 2 septembre 1936. Voici un passage de la page 21 :

« Le président Schacht m'a convoqué aujourd'hui à 13 heures et m'a demandé de faire savoir les faits suivants au ministre de la Guerre: Schacht est revenu de son entrevue avec le Führer dans la plus grande anxiété, car il ne pouvait donner son agrément au programme économique envisagé par le Führer.

« Le Führer veut prendre la parole au congrès du Parti à propos de la politique économique et tient à insister sur le fait que nous devons désormais employer toute notre énergie à nous affranchir des pays étrangers en produisant en Allemagne.

« Schacht demande instamment que le ministre de la Guerre du Reich dissuade le Führer de cette intention. »

Et, trois paragraphes plus loin :

« Si nous proclamons à l'étranger notre décision de nous rendre indépendants économiquement, nous nous coupons la gorge nous-mêmes parce que nous ne pourrions jamais passer le cap de l'inévitable période transitoire. »

Néanmoins, Hitler annonça le Plan de quatre ans d'autarcie quelques jours plus tard à Nuremberg et, contre les désirs de Schacht, Göring fut nanti des pleins pouvoirs dans le domaine du Plan de quatre ans.

Sur ce point, je renvoie, une fois de plus, le Tribunal à l'interrogatoire de Schacht du 16 octobre 1945 (USA-636) à la fin de la page 9 :

« Question. — Et quand le Plan de quatre ans entra-t-il en vigueur ?

« *Réponse.* — Il fut annoncé en septembre 1936, au congrès du Parti.

« *Question.* — Voulez-vous dire que, depuis le jour de l'entrée en vigueur du Plan de quatre ans, en septembre 1936, vous étiez prêt à vous démettre de vos fonctions économiques ?

« *Réponse.* — Non. A cette époque, je pensais pouvoir maintenir ma position, même contre Göring.

« *Question.* — Oui. Dans quel sens ?

« *Réponse.* — Qu'il n'interviendrait pas dans les affaires dont j'avais à m'occuper dans mon ministère.

« *Question.* — En fait, sa nomination ne fut pas accueillie avec faveur par vous ?

« *Réponse.* — Je n'aurais jamais nommé un homme comme Göring qui ne comprenait absolument rien à toutes ces questions.

Schacht et Göring se trouvèrent immédiatement aux prises dans un conflit de compétence. Le 26 novembre 1936, Göring rendit une ordonnance relative à la production de matières premières et de produits synthétiques. Le document EC-243 (USA-637) est la copie de cette ordonnance. Elle montre que l'Office des matières premières et des produits synthétiques de Göring se voyait attribuer le contrôle de vastes secteurs économiques précédemment entre les mains de Schacht. Par exemple, au paragraphe 5 de l'ordonnance, page 4 de notre document, nous lisons :

« L'élaboration du plan et la détermination de ses objectifs, aussi bien que le contrôle de l'exécution des tâches qui doivent être accomplies dans le cadre du Plan de quatre ans sont attribués à l'Office allemand des matières premières et des produits synthétiques, qui remplace les autorités qui étaient jusque là chargées de ces tâches. »

Le 11 décembre 1936, Schacht estima devoir ordonner à tous les services de l'Inspection du ministère de l'Économie de n'accepter des instructions que de lui-même. Voici, sous le n° EC-376 (USA-638), la circulaire de Schacht à tous les services de l'Inspection en date du 11 décembre 1936 ; je cite au second paragraphe :

« Les services de l'Inspection sont tenus de n'accepter des instructions que de moi seul. Ils doivent répondre à toutes les demandes officielles de renseignements de l'Office des matières premières et synthétiques, de façon à lui fournir tout renseignement, à n'importe quel moment, sur la plus grande échelle. »

Et, un peu plus loin :

« ... J'autorise ici les services de l'Inspection à prendre par eux-mêmes toutes mesures nécessaires. Dans les cas où des doutes pourraient s'élever au sujet des demandes des services ci-dessus et ne pourraient être dissipés par des négociations verbales avec les spécialistes de ces services, je dois être mis immédiatement au courant.

C'est moi qui déciderai alors, pour chaque cas particulier, des mesures à prendre.»

Les militaires prirent position en faveur de Schacht, qui avait si bien travaillé pour leur réarmement. Voici, sous le n° EC-420 (USA-639), le projet d'un mémorandum du « Wehrwirtschaftsstab » (état-major économique de l'Armée) daté du 19 décembre 1936.

« 1° La direction de l'économie de guerre dans le secteur civil en cas de guerre n'est possible qu'à celui qui, en temps de paix, a pris la pleine responsabilité des préparatifs de guerre.

« En considération de ce fait, le Dr Schacht, président de la Reichsbank, a été nommé il y a un an et demi, plénipotentiaire général pour l'Économie de guerre et un personnel de direction a été attaché à son service.

« 2° L'état-major économique de l'Armée ne trouve pas compatible avec le principe établi au paragraphe 1, alinéa 1, le fait que le plénipotentiaire général pour l'Économie de guerre soit maintenant placé sous l'autorité du ministre-président, le général Göring. »

En janvier 1937, la *Militär Wochenblatt* publia un article approuvant chaudement l'œuvre de Schacht dans le domaine du réarmement.

Sans en donner lecture, je dépose le document EC-383 (USA-640) qui contient cet article; une citation pertinente en a déjà été faite dans le procès-verbal du 23 novembre (Tome II, page 227).

Très peu de temps après, Schacht essaya d'obtenir par la force une mise au point avec Göring en refusant provisoirement d'agir en qualité de plénipotentiaire. Voici, comme preuve à l'appui, une lettre de von Blomberg, ministre de la Guerre, à Hitler, en date du 22 février 1937, document EC-244 (USA-641), dont le second paragraphe dit :

« Le président de la Reichsbank, le Dr Schacht, m'a notifié qu'il ne prenait aucune mesure pour le moment en qualité de plénipotentiaire, car il est convaincu qu'il y a contradiction entre les pouvoirs qui lui sont conférés et ceux du général Göring. Par suite de cet incident, les mesures préparatoires de mobilisation dans le domaine économique sont retardées. »

Schacht utilisait manifestement l'importance de son rôle dans les préparatifs de guerre comme moyen de pression.

LE PRÉSIDENT. — Lieutenant Bryson, est-ce que l'accusé Schacht admet dans son interrogatoire que la raison de sa démission fut sa divergence d'opinions avec l'accusé Göring ?

LIEUTENANT BRYSON. — Oui, Monsieur le Président, et l'accusé Göring en fait lui-même état dans son interrogatoire.

LE PRÉSIDENT. — Est-il bien nécessaire d'entrer dans les détails de leur querelle ?

LIEUTENANT BRYSON. — Si le Tribunal veut bien admettre que telle fut la cause de la démission de Schacht ...

LE PRÉSIDENT. — Si tous les deux le reconnaissent! ...

LIEUTENANT BRYSON. — ... et que la cause n'en fut pas son refus de partager les intentions agressives des nazis à cette époque, je serai parfaitement satisfait de m'en tenir aux preuves fournies par les interrogatoires de Schacht et de Göring.

LE PRÉSIDENT. — Indique-t-il, dans son interrogatoire, que telle a pu en être la raison?

LIEUTENANT BRYSON. — J'en apporterai la preuve, Monsieur le Président. Mais notre accusation contre Schacht porte, au premier chef, sur le complot.

LE PRÉSIDENT. — Si l'accusé Schacht désire se disculper sur ce point, vous pourriez demander à être entendu après lui pour réfuter ses déclarations.

LIEUTENANT BRYSON. — Bien ; dans ces conditions nous éliminerons volontiers un certain nombre de détails de nos preuves, y compris la controverse entre Schacht et Göring et nous nous contenterons des interrogatoires.

LE PRÉSIDENT. — Oui.

LIEUTENANT BRYSON. — Messieurs, nous approchons de l'heure de la suspension d'audience. Peut-être pourrions-nous la mettre à profit pour apporter quelques modifications à notre dossier.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est suspendue.

(L'audience est suspendue.)

PROFESSEUR Dr HERBERT KRAUS (avocat de l'accusé Schacht). — Nous sommes d'accord pour que la question du dissentiment entre les accusés Göring et Schacht ne soit pas discutée plus longuement pour le moment. Mais nous y reviendrons et traiterons en détail la question de savoir dans quelle mesure ce dissentiment a été en rapport avec le projet d'une guerre d'agression.

LIEUTENANT BRYSON. — Monsieur le Président, nous avons éliminé une partie de nos preuves. Je voudrais simplement déposer une lettre de Göring et un interrogatoire de Schacht, ce qui mettra un point final à la question de leur dissentiment.

Le 5 août 1937, Schacht écrivit une lettre de critique à Göring, qui y répondit par une lettre de vingt-quatre pages, le 22 août 1937. La lettre de Göring analyse en détail leurs nombreuses divergences. Elle porte le n° EC-493 (USA-642) ; je n'en lirai simplement que cette déclaration au milieu de la page 13 :

« Pour finir, j'aimerais revenir encore sur les remarques que vous avez faites dans un paragraphe de votre lettre intitulée « Le Plan de quatre ans », à propos de votre attitude générale à l'égard de mon travail en matière de politique économique. Je sais, et je m'en réjouis, qu'au début du Plan de quatre ans, vous m'avez promis votre aide et votre collaboration les plus loyales et je sais que vous avez renouvelé plusieurs fois cette promesse, même après nos premières divergences d'opinions, qui se sont produites et qui ont été dissipées au cours de discussions approfondies. Je déplore d'autant plus d'avoir depuis peu l'impression — confirmée par votre lettre — que vous vous élevez de plus en plus contre mon travail au Plan de quatre ans. C'est ce qui explique pourquoi notre collaboration devient de moins en moins étroite... »

Schacht et Göring se réconcilièrent par un accord écrit du 7 juillet 1937, mais, par la suite, se trouvèrent à nouveau en désaccord et Hitler finalement accepta de Schacht sa démission de ministre de l'Économie, le 26 novembre 1937, tout en le nommant ministre sans portefeuille. Plus tard, la démission de Schacht fut étendue à son poste de plénipotentiaire pour l'Économie de guerre. Sans en donner lecture, je dépose comme preuve de ce fait le document EC-494 (USA-643).

Maintenant, enfin, je demanderai au Tribunal de se reporter à l'interrogatoire de Schacht, à la date du 16 octobre 1945, PS-3728 (USA-636); je citerai le bas de la page 12 :

« Réponse. — Cela vous amusera peut-être si je vous dis que la dernière conversation » — c'est Schacht qui parle — « que j'eus avec Göring sur ce sujet, date de novembre 1937, à l'époque où Lütther s'efforça, deux mois durant, de nous réconcilier et de m'engager à collaborer avec Göring et à conserver mon poste de ministre de l'Économie. J'eus alors un dernier entretien avec Göring et, à la fin de cet entretien, Göring dit : « Mais il faut que j'aie le droit de vous « donner des ordres. » Ce à quoi je répondis : « Pas à moi, mais à « mon successeur ! » Je n'ai jamais accepté d'ordres de Göring et ne l'aurais jamais admis car c'était un insensé en matière économique et j'avais, quant à moi, quelques notions sur la question.

« Question. — Bien; je comprends que ce fut entre Göring et vous une affaire personnelle qui alla en s'aggravant. Cela paraît tout à fait évident.

« Réponse. — Certainement.

De toutes ces preuves copieuses et substantielles, il ne ressort pas la plus légère indication que la démission de Schacht de ses deux postes ait représenté une rupture avec Hitler au sujet du projet d'agression militaire. En vérité, Hitler était enchanté que Schacht continuât à servir le Gouvernement en tant que président de la.

Reichsbank et ministre sans portefeuille. Je dépose le document L-104 (USA-644) qui consiste en une lettre envoyée au secrétaire d'État des États-Unis par l'ambassadeur Dodd, le 29 novembre 1937, contenant une traduction d'une lettre du 26 novembre 1937 de Hitler à Schacht. Je cite les deux dernières phrases de la lettre de Hitler, page 2 du document :

« Si je réponds à votre désir, c'est en vous exprimant ma plus profonde gratitude pour vos excellentes réalisations et avec la conviction que, comme président du directoire de la Reichsbank, vous rendrez profitables pour le peuple allemand et moi-même, pendant de nombreuses années encore, vos remarquables connaissances, votre habileté et votre zèle infatigable. Ravi à l'idée que vous acceptez en outre d'être à l'avenir mon conseiller personnel, je vous nomme dès aujourd'hui ministre du Reich. »

Schacht continua donc, toujours en parfait accord apparemment avec les desseins agressifs de Hitler. Il était encore président de la Reichsbank au moment de la prise de l'Autriche en mars 1938. En fait, la Reichsbank absorba la Banque nationale autrichienne. Sur ce point, je prie le Tribunal de se référer au *Reichsgesetzblatt* 1938, partie 1, page 254, et de bien vouloir en prendre acte. De plus, Schacht participa aussi au plan d'absorption de l'Autriche. Je dépose comme preuve à ce sujet le document EC-421 (USA-645) qui consiste en extraits du procès-verbal d'une réunion de l'État-Major du général Thomas le 11 mars 1938, à 15 heures. Je cite :

« Le lieutenant-colonel Hünernm lit l'instruction du Führer du 11 mars relative à l'« action Otto » et nous informe que la loi sur l'effort de guerre entre en vigueur aujourd'hui. Puis il lit les directives 1 et 2, donne toutes les instructions particulières pour que les troupes franchissent la frontière autrichienne. En conséquence, suivant une suggestion de Schacht, aucune réquisition ne sera pratiquée, mais toutes les opérations d'achat se feront en Reichsmark sur la base de 2 schillings pour un Reichsmark. »

Sur la conversion du schilling autrichien, je prie le Tribunal d'admettre aussi comme faisant foi le *Reichsgesetzblatt* 1938, partie I, page 405.

Le Tribunal, naturellement, est déjà au courant de l'approbation publique de l'Anschluss donnée par Schacht dans son discours de Vienne du 21 mars 1938 et vous vous souvenez, Messieurs, de la fierté de Schacht quand, au cours de la conférence de Munich, Hitler fit état du réarmement de la Wehrmacht, sentiment qu'il exprima dans son discours du 29 novembre 1938.

Ces deux discours sont postérieurs à sa démission de novembre 1937.

Nous en venons maintenant à la démission de Schacht de ses fonctions de président de la Reichsbank en janvier 1939. La raison de cet événement est tout à fait claire. Schacht perdit confiance dans

la capacité de crédit du Reich et se sentit paralysé par la crainte d'un effondrement financier. Il pensa que le niveau maximum de la production était désormais atteint, si bien qu'une augmentation de la circulation fiduciaire ne pourrait que déprécier la monnaie et occasionner une inflation. Avec de telles idées, il ne pouvait plus être utile à Hitler, qui était sur le point de frapper et désirait utiliser à des fins militaires la plus petite parcelle de crédit dont disposait le Gouvernement. Je renvoie le Tribunal au document EC-369 que j'ai précédemment déposé sous le n° USA-631. C'est un mémorandum de la direction de la Reichsbank adressé à Hitler, le 7 janvier 1939, dans lequel Schacht énumère en détail ses craintes d'une inflation. La gravité de la situation transparaît à la lecture de l'ensemble du texte. Je ne citerai que quelques passages parmi les plus significatifs. Voici, au dernier paragraphe de la page 3, la seconde phrase :

« Nous nous trouvons, toutefois, devant le fait qu'environ 3.000.000.000 de Reichsmark de ces traites ne peuvent être payés maintenant, bien qu'elles soient arrivées à échéance en 1939. »

Dans la première moitié de la page 4, nous trouvons :

« Sans compter celles de la Reichsbank, il y a environ 6.000.000.000 de Reichsmark de traites Mefo qui peuvent être présentées à l'escompte à n'importe quel moment à la Reichsbank, et ce fait représente un danger permanent pour la monnaie. »

Enfin, je cite le paragraphe de la conclusion du mémorandum :

« Nous sommes convaincus que les effets sur la monnaie, de la politique des dix derniers mois, peuvent être corrigés et que le danger d'une inflation peut être éliminé une fois de plus, en maintenant strictement l'équilibre du budget. Le Führer et Chancelier du Reich a lui-même publiquement, à diverses reprises, rejeté l'inflation, parce que stupide et stérile.

« En conséquence, nous proposons les mesures suivantes :

« 1. Le Gouvernement du Reich, comme tous les services publics, ne doit pas engager des dépenses ni assumer des garanties et des obligations qui ne peuvent être couvertes par des impôts ou par les fonds qui peuvent être obtenus par des emprunts sans troubler le marché des capitaux à long terme.

« 2. Pour que ces mesures soient efficaces, le ministre des Finances du Reich doit de nouveau obtenir le contrôle financier de toutes les dépenses publiques.

« 3. Le contrôle des prix et des salaires doit être rendu effectif. Les inconvénients exposés doivent disparaître.

« 4. La Reichsbank doit seule décider si l'on doit faire appel au marché de l'argent et des capitaux. »

Il est clair que la crainte de Schacht était justifiée et explique à elle seule son retrait de la scène. Il avait de bonnes raisons de

s'effrayer. En fait, le ministre des Finances s'était déjà rendu compte de la situation en septembre 1938. Je prie le Tribunal de se reporter au document EC-419 (USA-621), déjà déposé comme preuve et qui consiste en une lettre de Krosigk à Hitler, datée du 1^{er} septembre 1938, dans laquelle Krosigk l'avise de l'imminence d'une crise financière. Je cite au bas de la page 2 :

LE PRÉSIDENT. — Cela ne fait-il pas double emploi avec ce que vous avez déjà lu ?

LIEUTENANT BRYSON. — Nous nous ferons un plaisir de le passer sous silence, Monsieur le Président ; ce document fait effectivement double emploi.

Schacht craignait non seulement une crise financière, mais il craignait aussi d'en être personnellement tenu pour responsable. Je dépose une déclaration sous serment d'Emil Puhl, l'un des directeurs de la Reichsbank et collaborateur de Schacht, datée du 8 novembre 1945. Elle porte le n° EC-438 (USA-646). Je cite au bas de la deuxième page :

« Quand Schacht vit que la situation périlleuse dont il était responsable devenait insoluble, il fut de plus en plus impatient d'en sortir. Ce désir de sortir d'une mauvaise situation fut longtemps le leitmotiv des conversations de Schacht avec les directeurs de la banque. »

Schacht se tira enfin de ce mauvais pas en apportant délibérément sa démission de président de la Reichsbank. Je verse au dossier le document PS-3731 (USA-647), qui consiste en extraits d'un interrogatoire de von Krosigk, en date du 24 septembre 1945. Je désire lire plusieurs de ses déclarations, en commençant tout au bas de la page 2 :

« Je demandais à Schacht de faire l'avance à l'État au delà de l'échéance de la fin du mois, d'une somme de 100.000.000 ou 200.000.000. C'était le procédé tout à fait courant que nous employions depuis des années ; l'argent était habituellement restitué par nos soins quelques jours plus tard. Cette fois, Schacht refusa et dit qu'il ne voulait pas faire l'avance d'un pfennig, parce qu'il voulait, prétendait-il, montrer clairement à Hitler que le Reich faisait banqueroute. Je tentai d'expliquer que ce n'était pas là une raison valable pour mettre en jeu l'ensemble du problème financier, car la question de l'avance de très petites sommes au delà de l'échéance de la fin du mois n'amènerait jamais Hitler à la conviction que l'ensemble du financement était impossible. Autant que je m'en souviens maintenant, ce fut Funk qui entretint Hitler de cette conversation ; Hitler demande alors à Schacht de se rendre auprès de lui. Je ne sais ce qu'ils dirent mais le résultat certain fut le congédiement de Schacht. »

LE PRÉSIDENT. — Pouvez-vous me donner à nouveau la référence du document que vous venez de lire.

LIEUTENANT BRYSON. — C'est l'interrogatoire de von Krosigk en date du 24 septembre 1945. Je désire lire encore la suite, page 3 :

« *Question.* — Maintenant, Schacht vous a-t-il jamais dit quelque chose au sujet de son désir de résilier ses fonctions parce qu'il se trouvait opposé à la poursuite du programme de réarmement ?

« *Réponse.* — Non, il ne l'a jamais formellement dit ; mais, au cours de plusieurs conversations, il m'a tellement ressassé, selon sa manière habituelle, ses différends avec Göring... que, pour cette raison même je ne pris pas ces choses très au sérieux.

« *Question.* — Bien. Je vais poser la question sous une autre forme ; veuillez y réfléchir sérieusement. Schacht a-t-il jamais dit qu'il voulait se retirer parce qu'il réalisait que l'ampleur du programme de réarmement était telle qu'elle l'avait amené à conclure qu'il s'agissait de préparatifs de guerre plutôt que de défense ?

« *Réponse.* — Non, jamais il n'a dit cela.

« *Question.* — Des propos semblables de Schacht vous ont-ils jamais été rapportés par un collègue ou par quelqu'un d'autre ?

« *Réponse.* — Non.

« *Question.* — Et après l'accession de Keitel au poste de chef de la Wehrmacht, avez-vous eu encore des réunions avec Schacht et Keitel à la place de Blomberg ?

« *Réponse.* — Oui.

« *Question.* — Schacht a-t-il jamais dit à ces réunions quoi que ce soit indiquant que, hormis la question technique du financement direct par la Reichsbank, il était opposé à un programme ultérieur de réarmement ou opposé au budget de la Wehrmacht ?

« *Réponse.* — Non, je ne pense pas qu'il l'ait jamais fait. »

L'accusé Göring a, lui aussi, confirmé ce témoignage. De l'interrogatoire de Göring en date du 17 octobre 1945, n° PS-3730 (USA-648), je lis la deuxième moitié de la page 3 :

« *Question.* — Je veux vous poser cette question précise : Schacht fut-il relevé de ses fonctions à la Reichsbank par Hitler pour avoir refusé de participer plus longtemps au programme de réarmement ?

« *Réponse.* — Non, mais en raison de son attitude tout à fait impossible dans cette question d'avance, qui n'avait aucun rapport avec le programme de réarmement. »

Hitler releva Schacht de ses fonctions de la Reichsbank le 20 janvier 1939. Je dépose comme preuve, sans en donner lecture, le document EC-398 (USA-649), une simple note de Hitler à Schacht lui annonçant sa révocation.

De tout ce qui précède, il ressort clairement que la révocation de Schacht ne fut en aucune façon consécutive à une divergence de

vues avec Hitler au sujet de l'agression projetée. On peut encore s'en rendre compte à la lecture du document EC-397 (USA-650) qui est une lettre de Hitler à Schacht datée du 19 janvier 1939 :

« A l'occasion de votre départ du poste de président du conseil de la direction de la Reichsbank, je saisis l'occasion de vous exprimer ma très sincère et très vive gratitude pour les services que vous avez rendus d'une façon répétée à l'Allemagne et à moi personnellement, en cette qualité, durant de longues et difficiles années. Votre nom, avant tout, restera lié pour toujours à cette première période du réarmement national. Je me réjouis de pouvoir encore compter sur vos services pour mener à bien de nouvelles tâches à votre poste de ministre du Reich. »

En fait, Schacht resta ministre sans portefeuille jusqu'en janvier 1943.

Je désire conclure en disant qu'il est prouvé : premièrement que l'œuvre de Schacht fut indispensable à l'accession de Hitler au pouvoir et au réarmement de l'Allemagne ; en second lieu, que Schacht personnellement envisageait favorablement une agression et qu'il savait que Hitler projetait et réaliserait un jour une rupture de la paix ; et troisièmement que Schacht se retira de la scène publique pour des raisons sans nul rapport avec l'imminence d'une agression illicite.

Aussi longtemps qu'il resta au pouvoir, Schacht mit dans son œuvre autant d'empressement que tous ses collègues à la préparation d'une guerre d'agression. Son activité dans ce domaine fut indubitablement efficace et précieuse. Son aide dans la première phase du complot rendit possible les crimes ultérieurs. Sa retraite ne fut pas le résultat d'un sentiment de réprobation contre l'emploi de la guerre d'agression à des fins de politique nationale. Il lutta personnellement pour se maintenir à son poste. Au moment où il le perdit, il avait déjà achevé son œuvre dans le complot : pourvoir Hitler et ses collègues des moyens pratiques et du plan économique nécessaires pour lancer et soutenir l'agression. Nous ne croyons pas que, ayant préparé la Wehrmacht pour un assaut contre le monde, il lui soit permis maintenant de gagner un refuge en alléguant qu'il avait quitté le pouvoir avant que le coup n'ait été frappé.

J'en ai terminé avec les charges relevées à l'encontre de l'accusé Schacht. Le lieutenant Meltzer me succédera pour vous exposer les charges du Ministère Public américain contre l'accusé Funk.

LIEUTENANT J. G. BERNARD D. MELTZER (substitut du Procureur général américain). — Plaise au Tribunal. Les documents relatifs à la responsabilité de l'accusé Funk ont été rassemblés dans un livre de documents marqué des lettres « HH » qui a été joint au dossier du Tribunal. Ce livre a également été mis à la disposition

de la Défense, tout comme les autres pièces du dossier. Les documents ont été rangés dans ce livre dans l'ordre de leur présentation. De plus, afin que l'on puisse aisément s'y reporter, les pages du livre de documents dans cet ordre ont été numérotées en rouge. Je tiens à faire connaître l'aide inestimable que m'a apportée pour le choix et l'analyse de ces documents M. Sydney Jacoby, qui se tient à ma droite.

Nous avons l'intention de présenter les preuves de la participation de l'accusé Funk à cinq phases différentes du complot: premièrement, sa participation à la prise du pouvoir par les nazis; deuxièmement, son rôle au ministère de la Propagande et dans les services qui y étaient rattachés, sa responsabilité dans les activités de ce ministère; troisièmement, sa responsabilité dans l'implacable élimination des Juifs, d'abord des professions dites culturelles, puis de toute l'économie allemande; quatrièmement, sa collaboration à l'œuvre capitale nazie, à laquelle toutes les autres étaient subordonnées: la préparation de la guerre d'agression. Nous avons enfin l'intention de mentionner brièvement les preuves relatives à sa participation active à la conduite de la guerre d'agression.

Passons d'abord en revue les preuves de l'activité de l'accusé pour favoriser l'accession des conspirateurs au pouvoir et la consolidation de leur contrôle sur l'Allemagne.

Peu après son adhésion au parti nazi en 1931, l'accusé Funk commença à occuper des postes importants, d'abord au sein même du Parti, puis au sein du Gouvernement nazi. Les principaux postes de Funk ont été énumérés dans le document PS-3533, qui est une déclaration signée à la fois par l'accusé Funk et par son avocat. Ce document a été enregistré dans les quatre langues en usage dans ces débats et une copie dans leur propre langue se trouve dans chacun des livres de documents remis aux membres du Tribunal. Nous demandons que ce document USA-651 soit admis comme preuve sans que nous soyons obligés d'en donner intégralement lecture.

Le Tribunal remarquera que des ratures et des réserves ont été faites après certains articles de ce texte. Elles ont été insérées par l'accusé Funk. Les mots qu'il a biffés ont été mis entre parenthèses; ses commentaires sont soulignés et suivis d'astérisques.

Nous voudrions éviter d'importuner le Tribunal avec une discussion détaillée de tous les points contestés. Aussi avons-nous réuni dans le document PS-3563 des extraits de certaines publications allemandes qui s'y rapportent et ce document a, lui aussi, été traduit dans les quatre langues. D'ailleurs, nous pensons que le Tribunal pourrait à bon escient accorder force probante aux publications citées dans ce document. De toute façon, pour que l'on puisse facilement s'y reporter, nous demandons que ce document soit admis comme preuve sous le n° USA-652.

Au sujet de l'article « b », en haut de la page 1 du document PS-3533, vous verrez, Messieurs, que l'accusé Funk a en effet nié avoir été le conseiller économique personnel de Hitler vers 1930. Cependant, les extraits de quatre publications allemandes reproduites pages 1 et 2 du document PS-3563 contredisent formellement cette assertion.

Nous pensons qu'il ressort clairement de ces deux documents que l'accusé Funk, après avoir adhéré au Parti, commença à agir comme l'un des familiers les plus étroits du cercle nazi. En outre, en tant que théoricien économique du Parti durant les jours critiques de 1932, il contribua d'une façon significative à la conquête de la masse en rédigeant ses slogans économiques. A ce sujet, je mentionnerai le document PS-3505 qui est une biographie intitulée : *Walter Funk. Une vie au service de l'économie*. Cette biographie fut écrite en allemand par un certain Oestreich et publiée par la maison centrale d'éditions du parti nazi. Je la dépose comme preuve sous le n° USA-653. Je citerai maintenant le milieu de la page 1 de la traduction qui correspond à la page 81 du texte allemand :

« En 1931, il — Funk — devint membre du Reichstag. Un document de son activité à l'époque est constitué par « le programme de construction économique de la NSDAP », qu'il rédigea pendant la seconde partie de 1932. Il reçut l'approbation d'Adolf Hitler et l'obligation de s'y conformer fut décidée pour tous les chefs de Gau, les orateurs parlant de cette question économique, les conseillers économiques des Gaue et autres membres du Parti. »

Ainsi, les slogans de l'accusé Funk devinrent l'évangile économique des organisateurs et des « enchanteurs » du Parti.

L'accusé Funk, cependant, fut plus qu'un simple théoricien économique du parti nazi : il fut aussi enrôlé dans la tâche foncièrement utilitaire de solliciter des souscriptions pour la campagne électorale du Parti. Homme de liaison entre le Parti et les gros industriels allemands, il contribua à obtenir à Hitler l'appui financier et politique des industriels. L'accusé Funk, dans son interrogatoire du 4 juin 1945, admit qu'il aida à financer la campagne électorale si cruciale de 1932. Je dépose comme preuve le document PS-2828 (USA-654) et je cite au bas de la page 43 :

LE PRÉSIDENT. — Lieutenant Meltzer, tout cela ne fait-il pas double emploi ? N'est-ce pas la preuve détaillée de ce que l'accusé Funk a reconnu en gros comme entrant dans ses attributions ? Page 1, vous voyez qu'il reconnaît avoir été membre du parti nazi, chef de la division centrale du parti nazi, président du Comité de politique économique du Parti ; puis il explique de *a* jusqu'à *u* les différents postes qu'il a occupés et qu'il reconnaît avoir occupés. Mais il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails de ces attributions.

LIEUTENANT MELTZER. — Messieurs, sa reconnaissance de toute cette liste de postes n'indique pas du tout, à notre avis, la participation de l'accusé Funk à la perception de fonds pour le parti nazi.

LE PRÉSIDENT. — La perception de fonds ?

LIEUTENANT MELTZER. — Oui, la perception de fonds. Car on peut déduire, du fait qu'il a occupé certains postes, qu'il a sollicité des souscriptions pour la campagne électorale. Cependant, il nous a semblé opportun de mettre en lumière, très rapidement d'ailleurs, ce côté de son activité.

LE PRÉSIDENT. — Très bien, si vraiment il n'y a rien dans l'énumération de ses attributions qui soit relatif à ce dont vous allez vous occuper ; bien, vous pouvez continuer.

LIEUTENANT MELTZER. — L'accusé Funk, dans un interrogatoire du 4 juin 1945, reconnu, comme je l'ai dit il y a un instant, avoir apporté son concours au financement de cette campagne électorale si cruciale.

LE PRÉSIDENT. — Voyez-vous, lieutenant Meltzer, le point que vous venez de traiter si parfaitement est en somme sa contribution à la prise du pouvoir. Or, presque tous les points énumérés de *a* jusqu'à *u*, page 1, et reconnus par lui, sont des preuves de cette contribution à la prise du pouvoir. Est-ce votre dessein de nous prouver qu'il aida à percevoir des fonds ? La contribution à la prise du pouvoir n'est pas un crime en soi, ce n'en est qu'un élément.

LIEUTENANT MELTZER. — Très bien, Monsieur le Président. Il est néanmoins un aspect de son activité dont je voudrais faire mention ; il est relatif à cette question de perception de fonds. Il assista à une réunion à Berlin, au début de 1933. Je tiens à me reporter au document enregistré à cette réunion pour montrer que Göring et Hitler y exposèrent certains principes fondamentaux du programme nazi. Ce rapport se trouve dans le document PS-2828, à la page 28 du livre de documents, d'où j'extrais ces quelques questions et réponses :

« *Question.* — On nous a dit que vers 1933 certains industriels assistèrent à une réunion dans la maison de Göring avant l'élection de mars. Savez-vous quelque chose à ce sujet ?

« *Réponse.* — J'étais présent à la réunion. L'argent ne fut pas demandé par Göring, mais par Schacht. Hitler quitta la pièce ; alors Schacht fit une allocution demandant de l'argent pour les élections. Je n'étais là que comme observateur impartial, étant donné mes relations amicales avec les industriels. »

La caractère et l'importance de l'action de Funk auprès de gros industriels sont mis en relief dans la biographie de Funk dont j'ai

déjà parlé et j'attire simplement l'attention du Tribunal sur les pages 83 et 84 de ce livre.

LE PRÉSIDENT. — Je ne comprends pas pourquoi vous avez lu ce passage. Si vous vouliez prouver qu'il assistait à cette réunion, il était suffisant de dire qu'il y assistait. Je ne pense pas que les deux phrases que vous avez lues nous aient avancé en quoi que ce soit.

LIEUTENANT MELTZER. — Le but de cette citation, Messieurs, n'est pas de mentionner la réunion elle-même, mais la biographie qui fait étalage de la contribution de Funk à l'accession des nazis au pouvoir. Je croyais qu'il était intéressant pour le Tribunal de voir l'opinion d'un écrivain allemand sur cet aspect de la carrière de l'accusé.

LE PRÉSIDENT. — Ces phrases me semblaient mentionner seulement la réunion.

LIEUTENANT MELTZER. — Messieurs, je me reporte aux pages 32 et 33 du livre de documents ; et, pour éclaircir ce point, je désirerais lire un bref passage de la biographie :

« Non moins important que son rôle en 1931 et 1932 dans l'établissement des programmes, fut le rôle que Funk remplit à la même époque en qualité d'homme de liaison du Führer auprès des chefs allemands de l'économie, de l'industrie, des affaires, du commerce et des finances. Nouées au cours de sa carrière antérieure, ses relations personnelles avec les chefs de l'économie allemande étaient profondes et étendues. Il put alors les enrôler au service d'Adolf Hitler, étant à même non seulement de répondre à leurs questions avec autorité, mais encore de les convaincre et d'obtenir leur appui pour le Parti. A ce moment-là c'était un travail d'une importance primordiale ; chaque succès obtenu signifiait un renforcement moral, politique et économique du potentiel combattif du Parti et contribuait à abattre le préjugé que le national-socialisme était simplement un parti de haine de classes et de lutte de classes.

LE PRÉSIDENT. — A nouveau je ne crois pas que cette lecture nous ait avancé en quoi que ce soit.

LIEUTENANT MELTZER. — Après que Funk eut aidé Hitler à devenir Chancelier, il participa, en tant que chef de la presse du Gouvernement allemand, aux premières réunions de Cabinet, au cours desquelles les conspirateurs établirent le plan stratégique qui assurerait l'adoption du décret d'urgence du président, le 24 mars 1933. La présence de Funk à ces réunions est révélée par les documents PS-2962 qui a déjà été déposé comme preuve, et PS-2963 (USA-656). Le Tribunal se souviendra que ce décret marqua la véritable prise du pouvoir politique en Allemagne. Peu après, l'accusé Funk assumait une charge très importante au ministère de la Propagande. Ses archives montrent que ce ministère fut l'une des plus

importantes et des plus néfastes institutions nazies et que cette propagande fut fondamentale pour la réalisation du programme nazi, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Allemagne. Nous n'avons pas l'intention de revenir à nouveau sur ces détails, mais nous désirons néanmoins vous prouver, comme nous l'avons indiqué, que l'accusé Funk joua un rôle prépondérant dans ces activités de propagande. Ce ministère fut créé le 13 mars 1933 : Goebbels en était le chef et l'accusé Funk, en sa qualité de secrétaire d'État, le chef en second. Secrétaire d'État, l'accusé Funk fut non seulement le principal adjoint de Goebbels, mais aussi l'organisateur de cette machine énorme et compliquée que fut la propagande. Je verserai au dossier le document PS-3501 (USA-657), à la page 47 du livre de documents. C'est une déposition sous serment faite le 19 décembre 1945 par Max Amann qui fut chef de la presse et président de la Chambre de presse du Reich. Je voudrais lire la seconde phrase du paragraphe 1 et le paragraphe 2 :

« Tout en assumant les charges et responsabilités qui m'étaient confiées, je parvins à me familiariser avec la marche de l'organisation du ministère de la Propagande et de l'Éducation du Reich. Walter Funk était en fait le ministre de la Propagande et de l'Éducation, et dirigeait le ministère. Funk était l'âme du ministère ; sans lui, Goebbels n'aurait pas pu l'édifier. Goebbels me déclara une fois que Funk était son « homme le plus efficace ». Funk exerça un contrôle puissant sur tous les moyens d'expression en Allemagne : sur la presse, le théâtre, la radio et la musique. En tant que chef de la presse au ministère, Funk avait des rencontres quotidiennes avec le Führer et dans sa conférence de presse quotidienne, il donnait les directives sur les sujets à traiter dans la presse allemande. »

En plus de son poste de sous-secrétaire, Funk avait d'autres occupations importantes au ministère de la Propagande dans les agences qui en dépendaient. Ces fonctions ont déjà été énumérées dans le document PS-3533. Je voudrais néanmoins me référer plus particulièrement à sa fonction de vice-président de la Chambre culturelle du Reich. Ce poste était, bien entendu, en rapport avec ses fonctions au ministère de la Propagande.

En cette double qualité, il poursuivait conjointement deux politiques nazies vitales et corrélatives. La première était l'embrigadement de toutes les activités créatrices en vue des objectifs politiques et militaires nazis. La seconde concernait l'élimination de tous les Juifs et dissidents des professions soi-disant culturelles. Un exposé complet des méthodes par lesquelles ces objectifs furent atteints est constitué par le dossier déposé comme élément du livre de documents E. En conséquence, nous n'entrerons pas maintenant dans les détails, à moins que le Tribunal n'en exprime le désir.

Étant donné le rôle capital de Funk au ministère de la Propagande, il est naturel de trouver des écrivains nazis qui ont

insisté sur sa responsabilité dans la perversion nazie du domaine culturel. Je signalerai simplement au Tribunal les pages 94 et 95 de la biographie d'Oestreich dont j'ai déjà fait mention.

Quand l'accusé Funk quitta le ministère de la Propagande et devint ministre de l'Économie en 1938, il continua à développer le programme anti-juif. Par exemple, le 14 juin 1938, il signa un décret établissant l'enregistrement des entreprises juives. Ce décret qui servit de base à l'impitoyable persécution économique qui suivit, se trouve dans le *Reichsgesetzblatt* 1938, partie 1, page 627. Nous demandons que le Tribunal veuille bien lui accorder force probante ainsi qu'à tous les autres documents qui y sont joints. J'ajoute que l'exposé écrit sur l'accusé Funk donne les numéros des traductions de décrets et autres publications allemandes que nous demandons au Tribunal d'admettre comme preuve.

LE PRÉSIDENT. — Pensez-vous qu'il soit opportun de suspendre l'audience ?

LIEUTENANT MELTZER. — Oui, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Avant de suspendre l'audience, Sir David Maxwell-Fyfe, je vois qu'un membre du Ministère Public, le colonel Phillimore, je crois, propose de citer plusieurs témoins. Le Tribunal voudrait savoir quels sont ces témoins et à quels sujets se rapporteront leurs témoignages ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Le Tribunal désire-t-il le savoir immédiatement ? Je suis prêt à le lui faire connaître, s'il le veut.

LE PRÉSIDENT. — Nous préférons, si vous le pouvez.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui. Le premier témoin est le capitaine de corvette Möhle qui était capitaine à l'État-Major de l'accusé Dönitz ; il déposera sur la transmission de l'ordre donné par Dönitz, le 17 septembre 1942. Ce sera, je crois, le point principal de sa déposition. Il traitera aussi, je crois, de la destruction d'embarcations de sauvetage, mais le point principal demeure le premier.

Le second témoin est le lieutenant Heisig. Il traitera principalement des instructions de l'accusé Dönitz dans lesquelles il conseillait l'extermination des équipages de navires marchands. Tel est le sens général de ce témoignage.

LE PRÉSIDENT. — Je vous remercie.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

LE PRÉSIDENT.—Lieutenant Meltzer, avez-vous l'intention de citer des témoins cet après-midi ?

LIEUTENANT MELTZER.—Non, Monsieur le Président. Mais un autre représentant du Ministère Public, M. Dodd, je crois, voudrait citer un témoin.

LE PRÉSIDENT.—A propos du cas de Funk ?

LIEUTENANT MELTZER.—Non, Monsieur le Président. Mais

LE PRÉSIDENT.—Ou à propos du cas de quelque autre accusé ?

LIEUTENANT MELTZER.—Oui, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT.—De qui, de Raeder ?

LIEUTENANT MELTZER.— Je pense que M. Dodd . . .

LE PRÉSIDENT.— De Raeder ?

LIEUTENANT MELTZER.—Non, Monsieur le Président. M. Dodd serait plus qualifié que moi pour expliquer les raisons de la comparaison du témoin.

LE PRÉSIDENT.—M. Dodd ?

M. DODD (Avocat général américain).—Monsieur le Président, ce témoignage se rapporte aux accusés Rosenberg, Funk, Frick, Sauckel et Kaltenbrunner.

LE PRÉSIDENT.—Je comprends. Ce témoignage portera sur les camps de concentration, n'est-ce pas ?

M. DODD.—Oui, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT.—Bien.

M. DODD.—Ce témoin aurait dû être cité au moment où nous avons présenté les autres preuves, mais il comparait alors devant le Tribunal militaire de Dachau ; il n'a donc pas été à même de venir déposer.

LE PRÉSIDENT.—Je vous remercie.

LIEUTENANT MELTZER.—Plaise au Tribunal. Avant la suspension d'audience, nous parlions du rôle joué par Funk dans la persécution des Juifs sur le plan économique. Le Tribunal voudra bien se rappeler qu'en novembre 1938, la mort de vom Rath à Paris servit de prétexte aux nazis pour intensifier la persécution des Juifs. Cette nouvelle politique tendait à l'élimination complète des Juifs de la vie économique de l'Allemagne. Les preuves que nous présenterons montreront que l'accusé Funk a pris une part importante, autant à l'élaboration qu'à la réalisation de cette politique.

A ce sujet, j'attire l'attention du Tribunal sur le document PS-1816, qui est déjà enregistré. C'est le compte rendu d'une réunion où fut discutée la question juive. On le trouvera à la page 52 du livre de documents. Cette réunion eut lieu le 12 novembre 1938 sous la présidence de Göring, qui déclara en guise de préambule, et je cite page 11, paragraphe 1 de la traduction, page 1 du document allemand correspondant :

« La réunion d'aujourd'hui est d'une importance décisive. J'ai reçu une lettre, écrite sur les ordres du Führer par le chef d'État-Major de son adjoint Bormann, demandant que la question juive soit maintenant et une fois pour toutes réglée et résolue, d'une façon ou d'une autre. »

L'accusé Funk s'était bien préparé pour cette réunion. Il était porteur d'un texte de loi qu'il présenta avec les explications suivantes : je cite encore le document PS-1816, page 15 :

« J'ai préparé une loi décidant que, à dater du 1^{er} janvier 1939, il sera interdit aux Juifs de tenir des magasins de détail ou des établissements de vente en gros, de même que des boutiques d'artisans indépendants. Il leur sera en outre interdit d'employer du personnel ou d'offrir des produits finis sur le marché. Si une boutique juive est ouverte, la Police devra la faire fermer. A partir du 1^{er} janvier 1939, un Juif ne pourra plus traiter une affaire au sens où l'entend la loi du 20 janvier 1934 sur l'organisation de la main-d'œuvre nationale. »

Je crois qu'il est inutile de lire la suite. La teneur en est la même.

LE PRÉSIDENT. — Bien.

LIEUTENANT MELTZER. — Le contenu du projet de loi de Funk prit rapidement place dans le *Reichsgesetzblatt*. Le 12 novembre 1938, l'accusé Göring signa un décret prévoyant : « ... l'élimination des Juifs de la vie économique allemande ». Et, dans la section 4, il autorisait l'accusé Funk à utiliser les termes de ce décret pour prendre les décisions et règlements nécessaires. Un examen des stipulations de ce décret, qui figure au *Reichsgesetzblatt* 1938, partie I, page 1580, révèle combien était justifié son titre : « L'élimination des Juifs de la vie économique allemande. »

Peu de temps après la promulgation du décret du 12 novembre, l'accusé Funk prononça un discours sur la question juive. Il indiqua clairement que le programme de persécution économique faisait partie d'un autre programme plus vaste d'extermination, et il se félicita d'avoir ainsi assuré l'élimination complète des Juifs de l'économie allemande.

Je présente comme preuve le document PS-3545 (USA-659). Il figure à la page 76 du livre de documents et consiste en une photocopie certifiée conforme à la deuxième page de la *Frankfurter*

Zeitung du 17 novembre 1938. Je citerai un tout petit passage de ce discours :

« L'État et l'économie constituent un tout. Ils doivent être régis d'après les mêmes principes. La meilleure preuve en est donnée par le récent développement du problème juif en Allemagne. On ne peut pas exclure les Juifs de la vie politique et les laisser cependant vivre et travailler dans le domaine économique. »

Je ne lirai pas le reste de cet extrait, en demandant au Tribunal de bien vouloir accorder valeur probatoire à la reproduction de ce discours publié dans le journal allemand, la *Frankfurter Zeitung*. —

Je désire néanmoins parler d'un autre décret par lequel l'accusé Funk lui-même, le 3 décembre 1938, frappait les Juifs de rigoureuses incapacités légales supplémentaires et soumettait leurs biens à la confiscation et à la liquidation obligatoires. Ce décret figure au *Reichsgesetzblatt* de 1938, partie I, page 1709.

L'accusé Funk a reconnu et déploré la responsabilité qu'il avait prise dans la persécution des Juifs dans le domaine économique. Je dépose comme preuve le document PS-3544 (USA-660). Ce document, qui est le dernier de la série se rapportant à ce point des débats, reproduit un interrogatoire de l'accusé Funk, en date du 22 octobre 1945. Vous le trouverez aux pages 102 et 103 du livre de documents. Je citerai les pages 26 et 27 de l'interrogatoire (page 21 de la traduction allemande). Bien que j'aie l'intention d'en citer des extraits assez larges pour les placer dans le cadre de leur propre contexte, je n'ai évidemment pas l'intention d'ajouter foi aux essais de justification de l'accusé :

« *Question.* — Tous les décrets chassant les Juifs de l'industrie émanaient de vous, n'est-ce pas ? »

(Je passe les neuf premières lignes de la réponse.)

« *Réponse.* — Dans la mesure où j'ai participé au règlement de cette question, je reconnais ma responsabilité ; j'ai regretté plus tard toutes les activités que j'ai déployées dans ce domaine. Le Parti a toujours fait pression sur moi pour que je consente à la confiscation des propriétés juives ; je refusai à plusieurs reprises. Mais, plus tard, lorsque les mesures anti-juives entrèrent en application et que la force brutale fut employée contre les Juifs, une réglementation légale s'imposa afin d'éviter le pillage et la confiscation totale des biens juifs.

« *Question.* — Vous étiez au courant du pillage et de tout ce qui se passa à l'instigation du Parti, n'est-ce pas ?

Ici, l'accusé se mit à pleurer et répondit :

« Oui, très certainement. C'est à ce moment-là, en 1938, que j'aurais dû démissionner. Je suis coupable, bien coupable ; je reconnais mon rôle de complice. »

Au ministère de la Propagande, l'accusé Funk, comme nous l'avons vu, a contribué au durcissement du peuple allemand en vue de la guerre. Lorsqu'il devint ministre de l'Économie et lorsqu'il obtint d'autres postes, il mit plus directement encore ses talents au service de l'œuvre primordiale des conspirateurs, la préparation de la guerre. Immédiatement avant qu'il prenne en 1938 la succession de l'accusé Schacht au ministère de l'Économie, les attributions de ce ministère furent complètement réorganisées et, d'après le Plan de quatre ans, il devint une sorte de commandement suprême de l'économie de guerre allemande. Cette réorganisation fut effectuée par un décret en date du 4 février 1938, signé par Göring en sa qualité de délégué au Plan de quatre ans. Ce décret figure dans un bulletin mensuel officiel de Göring, *le Plan de quatre ans*, volume 2, 1938, page 105. Je demande au Tribunal d'accorder valeur probatoire à cette publication. A cet égard, je voudrais simplement faire remarquer que ce décret atteste clairement le rôle primordial que joua l'accusé Funk dans la mobilisation économique, au cours de cette période décisive. En effet, dans cette année 1938, c'est lui qui fut personnellement chargé de préparer l'économie allemande à affronter les exigences de la guerre. Un décret secret le nomma plénipotentiaire général aux affaires économiques et il assumait les fonctions dont l'accusé Schacht venait de se démettre. A ce sujet, je cite le document PS-2194 qui a déjà été présenté comme preuve. Ce document (page 111 du livre de documents) est une lettre datée du 6 septembre 1939, accompagnant l'envoi d'une copie de la loi du 4 septembre 1938 sur la défense du Reich. C'est de cette loi que nous allons nous occuper maintenant. Je désire citer un extrait de la quatrième page de la traduction (paragraphe 2 à 4).

« C'est la tâche du GBW » — c'est-à-dire du plénipotentiaire général à l'Économie — « de mettre toute la puissance économique au service de la défense du Reich et d'assurer la vie économique de la nation allemande. Il a sous ses ordres le ministre de l'Économie du Reich, le ministre du Travail du Reich, etc.

« En outre, il est responsable de la direction du financement de la défense du Reich, tant par le ministère des Finances du Reich que par la Reichsbank. »

Je cite encore un paragraphe :

« Le GBW doit satisfaire aux demandes de l'OKW, qui sont de toute première importance pour les Forces armées, et doit aménager des conditions économiques favorables à la production de l'industrie de l'armement, directement sous les ordres de l'OKW et conformément aux demandes de ce dernier. »

Cette loi remet en vigueur les dispositions précédemment instaurées par la loi de 1935 sur la défense du Reich. Je ne vais pas

importuner le Tribunal par une nouvelle lecture. Je voudrais néanmoins souligner que cette loi, sur la demande formelle de Hitler, a été gardée secrète, et qu'elle a été signée, entre autres, par l'accusé Funk en sa qualité de plénipotentiaire général à l'Économie. Vous trouverez la signature de l'accusé Funk à l'avant-dernière page du document, et j'attire votre attention sur les noms de ses co-signataires.

Au cours d'un discours qu'il a prononcé le 14 octobre 1939, l'accusé Funk a expliqué comment, en qualité de plénipotentiaire général à l'Économie, il avait, au cours des dix-huit mois qui ont précédé l'agression contre la Pologne, intensifié la préparation économique de l'Allemagne en vue de la guerre. Je dépose comme preuve le document PS-3324 (USA-661), qui est un ouvrage allemand écrit par Berndt et von Wedel, intitulé : *L'Allemagne au combat*. Ce livre reproduit le discours de Funk. Je cite maintenant la deuxième page de la traduction du document PS-3324, page 116 du livre de documents. Cette traduction est assez mauvaise ; aussi, avec l'autorisation du Tribunal, vais-je la présenter sous une autre forme sans apporter la plus légère altération à son contenu.

« Bien que tous les services économiques et financiers aient été attelés à la tâche du Plan de quatre ans, sous la conduite du Feldmarschall Göring, les préparatifs économiques de l'Allemagne pour la guerre avaient été, eux aussi, secrètement poussés depuis plus d'une année dans un autre secteur : on avait préparé une sorte de mécanisme national destiné à faire face aux nécessités particulières de l'économie de guerre, et qui devait être prêt à fonctionner le jour où la guerre serait déclarée. Dans ce but, les services économiques ont été réunis sous une seule autorité administrative : le plénipotentiaire général à l'Économie, poste auquel le Führer m'a nommé il y a un an et demi. »

LE PRÉSIDENT. — A quelle date cela se place-t-il ?

LIEUTENANT MELTZER. — Ce discours a été prononcé le 14 octobre 1939.

En sa double qualité de plénipotentiaire général à l'Économie et de ministre de l'Économie, l'accusé Funk était naturellement au courant des exigences imposées à l'économie allemande pour le plan d'agression des conspirateurs. A ce sujet, j'attire l'attention du Tribunal sur le document PS-1301, qui a déjà été présenté comme preuve. Ainsi que vous vous le rappelez, ce document est un compte rendu très secret de la conférence tenue dans le bureau de Göring, le 14 octobre 1938. Vous le trouverez à la page 142 du livre de documents. Je vais simplement en résumer les passages qui nous intéressent.

Au cours de la conférence, Göring traita de la situation mondiale et de la décision de Hitler d'organiser un programme d'armement gigantesque. Il demanda en conséquence au ministre de l'Économie d'augmenter les exportations, afin d'obtenir assez de devises étrangères pour accroître l'armement. Il ajouta, comme le Tribunal se le rappelle, que la force de la Luftwaffe devait être quintuplée, qu'il fallait très rapidement armer la Marine et que l'Armée devait accélérer la production d'armes offensives. Les paroles de l'accusé Göring adressées à Funk, entre autres, étaient les paroles d'un homme déjà en guerre et son insistance sur le développement de l'Aviation et sur les armes offensives, dénotait l'homme préparant une guerre d'agression.

Après le départ de Schacht, Funk joua le rôle essentiel dans la préparation des plans de financement de la guerre. C'était naturel, car, après 1939, il occupa trois postes primordiaux pour le financement de la guerre. Nous avons déjà dit qu'il fut ministre de l'Économie et plénipotentiaire à l'Économie ; il devint en outre président de la Reichsbank.

Le rôle joué par Funk dans le financement de la guerre est démontré par le document PS-3562 que je dépose comme preuve sous le n° USA-662. Ce document a été découvert dans les archives qui furent saisies au ministère de l'Économie du Reich. Il consiste, en partie, dans une lettre du plénipotentiaire général à l'Économie, signée en son nom par le Dr Posse. Cette lettre est datée du 1^{er} juin 1939 et comprend les minutes d'une conférence sur le financement de la guerre qui eut lieu sous la présidence du sous-secrétaire de Funk au ministère de l'Économie, le Dr Landfried. Une copie de ce document que j'ai déjà déposé comme preuve porte, au bas de la première page à gauche, une note marginale en date du 5 juin, qui déclare : « A montrer au ministre » — c'est-à-dire Funk — « pour information. »

Au cours de la réunion, à laquelle assistaient douze fonctionnaires dont cinq dépendaient directement de l'accusé Funk dans différents domaines, on discuta un mémorandum concernant le financement de la guerre, qui avait été préparé par le plénipotentiaire général à l'Économie, le 9 mai 1939. Je désire citer un bref passage de la page 2 de la traduction anglaise (page 53 du livre de documents) :

« Puis un rapport a été rédigé sur le contenu des « commentaires sur la question du financement intérieur de la guerre » du 9 mai de cette année. On y a aussi discuté sur les chiffres qui m'y étaient donnés par le ministre des Finances du Reich. On a souligné que le plénipotentiaire général à l'Économie est intéressé au premier chef à l'introduction dans la législation des finances de guerre de l'idée d'un financement par anticipation sur les revenus prévus pour l'après-guerre. »

Je désirerais citer un autre court extrait de ce mémorandum, qui se trouve à la page 2 de la traduction anglaise, page 153 du livre de documents :

« Le secrétaire d'État Neumann a d'abord proposé de discuter la question de savoir si, en cas de guerre, la production pourrait satisfaire aux demandes de l'Armée, dans les conditions prévues, surtout si ces demandes, comme le précise le rapport ci-dessus, étaient susceptibles d'atteindre le chiffre approximatif de 14.000.000.000 au cours des trois premiers mois de la guerre. Il déclara que si le potentiel de production actuel du territoire du Reich était pris comme base, il doutait de la possibilité d'un tel accroissement. »

Il est donc clair que l'accusé Funk exerçait des pouvoirs très étendus sur une grande partie de l'économie allemande, dont l'organisation propre et l'orientation constituaient un facteur décisif de la préparation effective de la guerre. Une machine de guerre dont la puissance reposait toute sur une préparation économique intensive, telle fut la contribution apportée par l'accusé Funk à l'agression nazie. Il l'a apportée en parfaite connaissance des plans d'agression militaire. Cette connaissance, on peut la déduire d'une façon irréfutable d'un ensemble de plusieurs facteurs : les relations intimes et durables qu'il entretenait avec le petit noyau des chefs nazis, la nature réelle de ses fonctions officielles, l'orientation belliqueuse de l'Allemagne nazie, le fait que la violence et la menace étaient ouvertement devenues les instruments essentiels de la politique extérieure allemande. Il y a enfin un élément qui établit cette connaissance : c'est le fait qu'au moment même où Funk entretenait les préparatifs économiques, on élaborait des plans précis d'agression dont l'application effective ne put être réalisée qu'en harmonie avec les mesures économiques prises corrélativement. Nous en concluons que l'accusé Funk était au courant de ces plans d'agression ; cette conclusion est à l'abri de toute objection si l'on considère, à la lumière des faits énumérés ci-dessus, les preuves les plus flagrantes et les plus directes qui ont déjà été versées au dossier. Nous avons vu d'après le document PS-1760 que l'accusé Funk avait déclaré à M. Messersmith que l'absorption de l'Autriche par l'Allemagne était une nécessité politique et économique qu'on imposerait par tous les moyens. Nous avons déjà vu le document PS-1301, dans lequel l'accusé Göring donnait des directives qui n'avaient de signification que dans la mesure où elles jetaient les bases économiques d'une agression.

Le document PS-3562 a montré que l'accusé Funk avait établi des plans détaillés pour financer la guerre, et cela contre un pays bien déterminé : la Pologne. A ce sujet, je désire me reporter à un autre document essentiel, qui a déjà été versé au dossier. C'est une lettre datée du 25 août 1939, que Funk adressa à Hitler. Dans cette

lettre, le Tribunal se le rappelle, l'accusé exprimait sa joie de pouvoir vivre cette époque de bouleversements mondiaux et de participer à ces événements gigantesques. Et il remerciait Hitler d'avoir approuvé ses propositions destinées à mettre l'économie allemande sur le pied de guerre.

En outre, le dossier contient des preuves établissant que l'accusé Funk participa personnellement, par l'intermédiaire de ses représentants, à l'élaboration des plans économiques qui ont précédé l'agression militaire contre l'Union Soviétique. J'attirerai l'attention du Tribunal sur le document PS-1039 qui révèle qu'en avril 1941, l'accusé Rosenberg, qui avait été délégué à la centralisation de l'étude des problèmes relatifs à l'occupation des territoires de l'Est, c'est-à-dire de l'Union Soviétique, a discuté avec l'accusé Funk des problèmes économiques qui se poseraient quand les plans pour l'agression à l'Est seraient « mûris ». Et le document PS-1039 révèle aussi que Funk désigna un certain Dr Schlotterer comme son mandataire auprès de Rosenberg, pour collaborer à l'exploitation des territoires de l'Est, et que Schlotterer rencontra l'accusé Rosenberg presque tous les jours.

Il est donc clair que la participation de l'accusé Funk s'étendit à toutes les phases du programme des conspirateurs, depuis leur prise du pouvoir jusqu'à leur défaite finale. Au cours de cette période, il contribua effectivement à la réalisation du programme nazi. S'il l'a fait parfois plus modérément que les autres, il n'en savait pas moins, dès les premiers temps, que ce programme comportait l'utilisation de la force et d'une implacable terreur, tant en Allemagne qu'à l'étranger. Il porte, à notre avis, une responsabilité particulièrement directe et grave dans la perpétration des crimes contre l'Humanité, des crimes contre la Paix, ainsi que des crimes de guerre. Le dossier démontre clairement, si l'on nous permet de résumer cet irrécusable témoignage, qu'en vertu de son activité au ministère de la Propagande ainsi qu'au ministère de l'Économie, il est responsable d'avoir provoqué et déclenché l'inexorable persécution des Juifs et des autres minorités, d'avoir procédé à la mobilisation psychologique des Allemands en vue d'une guerre d'agression et d'avoir affaibli la volonté et la capacité de résistance à l'agression des futures victimes des conspirateurs. Il est également évident, à notre avis, que l'accusé, en pleine connaissance des buts des conspirateurs, a activement participé, en ses qualités de ministre de l'Économie, de président de la Reichsbank et de plénipotentiaire général aux Affaires économiques, à la mobilisation de l'économie allemande en vue de l'agression. C'est également de par son appartenance au Conseil ministériel pour la défense et à la Commission du Plan central, qu'il a participé à la conduite de la guerre d'agression. De plus, c'est en sa qualité de membre de la Commission du Plan central, qui, comme M. Dodd l'a exposé devant le

Tribunal, a procédé à l'élaboration et à la direction du programme d'asservissement, d'exploitation et d'avilissement de millions de travailleurs étrangers, que l'accusé Funk porte une part de responsabilité particulière dans le programme nazi du travail forcé.

Le Ministère Public français, je le sais, va traiter ce sujet plus en détail. De plus, les Ministères Publics français et soviétique présenteront des preuves établissant que l'accusé Funk a participé activement au programme du pillage criminel des ressources des territoires occupés.

M. DODD. — Plaise au Tribunal. Nous voudrions citer maintenant comme témoin le Docteur Franz Blaha.

(Le témoin Blaha se présente à la barre.)

LE PRÉSIDENT. — *(Au témoin.)* Vous vous appelez Franz Blaha ?

TÉMOIN BLAHA. — *(En tchèque.)* Docteur Franz Blaha.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous répéter ce serment : « Je jure par Dieu tout puissant et omniscient que je dirai la vérité, la pure vérité, et ne célerai ni n'ajouterai rien. »

(Le témoin répète le serment.)

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez vous asseoir, si vous le désirez.

M. DODD. — Vous êtes le Dr Franz Blaha ; vous êtes né en Tchécoslovaquie et vous êtes citoyen tchécoslovaque, n'est-ce pas ?

TÉMOIN BLAHA. — *(En tchèque.)* Oui.

M. DODD. — Je crois savoir que vous parlez allemand. Pour des raisons techniques, je propose que cet interrogatoire soit mené en allemand, bien que je sache que votre langue maternelle soit le tchèque. Cela vous convient-il ?

TÉMOIN BLAHA. — *(En tchèque.)* Dans l'intérêt du Procès, je veux bien témoigner en allemand, pour les raisons suivantes :

1^o Au cours des sept dernières années sur lesquelles porte mon témoignage j'ai vécu exclusivement dans un entourage allemand.

2^o Un grand nombre d'expressions spéciales et techniques relatives aux camps de concentration et à la vie qui y régnait sont des inventions purement allemandes et n'ont d'équivalent dans aucune autre langue.

M. DODD. — Docteur Blaha, vos études et la pratique vous ont conduit à l'exercice de la médecine ?

TÉMOIN BLAHA. — *(En allemand.)* Oui.

M. DODD. — Et en 1939, vous étiez directeur d'un hôpital en Tchécoslovaquie ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

M. DODD. — Vous avez bien été arrêté par les Allemands en 1939, après l'occupation de la Tchécoslovaquie ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

M. DODD. — Et vous avez été interné dans différentes prisons entre 1939 et 1941 ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

M. DODD. — Et de 1941 jusqu'en avril 1945, vous avez été interné au camp de concentration de Dachau ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, jusqu'à la fin.

M. DODD. — Jusqu'à ce que ce camp fût libéré par les armées alliées ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

M. DODD. — Vous avez fait une déposition sous serment le 9 janvier de cette année à Nuremberg, n'est-ce pas ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

M. DODD. — Cette déposition, Messieurs, porte le n° PS-3249 (USA-663). Je désire la présenter maintenant. Je crois que nous pouvons supprimer environ les trois-quarts de l'interrogatoire grâce à cette déposition. Sa lecture nous prendra moins de temps qu'un interrogatoire sous forme de questionnaire oral : elle traite d'une grande partie des questions que nous avons l'intention de poser au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Très bien.

M. DODD. — Je ne l'aurais pas lue si nous avions eu les traductions française et russe ; malheureusement ce fut impossible à cause du manque de temps.

« Je, soussigné Franz Blaha, ayant dûment prêté serment, dépose et déclare ce qui suit :

« 1. J'ai étudié la médecine à Prague, Vienne, Strasbourg et Paris et j'ai obtenu mon diplôme en 1920. De 1920 à 1926, je fus interne des hôpitaux. En 1926 je devins médecin-chef de l'hôpital d'Iglau en Moravie (Tchécoslovaquie). J'occupai ce poste jusqu'en 1939, époque à laquelle les Allemands rentrèrent en Tchécoslovaquie ; je fus pris comme otage et emprisonné pour avoir travaillé pour le Gouvernement tchécoslovaque. Je fus envoyé au camp de concentration de Dachau en avril 1941, où je suis resté jusqu'à sa libération au mois d'avril 1945.

« Jusqu'en juillet 1941, je travaillai dans une compagnie disciplinaire. Après cela, on m'envoya à l'hôpital pour être soumis aux expériences sur la typhoïde pratiquée par le Dr Mürmelstadt. J'allais

ensuite être sur le point d'être soumis à une opération expérimentale: je ne réussis à l'éviter qu'en faisant connaître ma qualité de médecin. Si je l'avais fait connaître avant, j'en aurais pâti car le traitement réservé aux intellectuels dans la compagnie disciplinaire était extrêmement dur.

« En octobre 1941, on m'a envoyé travailler dans la plantation d'herbes médicinales et, plus tard, dans le laboratoire où ces herbes étaient traitées. En juin 1942, j'ai été affecté à l'hôpital comme chirurgien. Peu de temps après, je reçus l'ordre de faire une opération sur l'estomac de vingt prisonniers parfaitement sains. En raison de mon refus, je fus transféré à la chambre d'autopsie où je suis resté jusqu'en avril 1945. Pendant cette période, j'y ai pratiqué environ 7.000 autopsies; en tout 12.000 autopsies ont été faites sous ma direction.

« 2. Du milieu de 1941 jusqu'à la fin de 1942, quelque 500 opérations ont été exécutées sur des internés en parfaite santé. Celles-ci avaient pour but d'instruire des étudiants et médecins SS et se pratiquaient sur l'estomac, la vésicule biliaire, la rate et la gorge. Elles étaient pratiquées par des étudiants et des médecins qui avaient seulement deux années de pratique, bien que ces opérations fussent très dangereuses et difficiles. Normalement, elles n'auraient dû être exécutées que par des chirurgiens ayant au moins quatre ans de pratique chirurgicale. Beaucoup d'internés sont morts sur la table d'opération et beaucoup d'autres de complications ultérieures.

« J'ai pratiqué l'autopsie de tous ces cadavres. Les docteurs qui supervisaient ces opérations étaient les docteurs Lang, Mürmelstadt, Wolter, Ramsauer et Kahr. Le Standartenführer Dr Lolling y assista fréquemment.

« 3. Pendant mon séjour à Dachau, je fus au courant des différentes expériences médicales poursuivies sur des victimes humaines. Ces personnes n'étaient jamais volontaires, mais on les contraignait à se soumettre à de tels agissements. Des expériences sur le paludisme ont été pratiquées sur environ 1200 personnes par le Dr Klaus Schilling, entre 1941 et 1945. Himmler avait personnellement demandé à Schilling de poursuivre ces expériences. Les victimes étaient piquées par des moustiques, ou bien on leur faisait des injections de bacilles paludéens prélevés sur des moustiques. Différentes sortes de traitements étaient appliqués y compris la quinine, le pyrifer, le néosalvarsan, l'antypirine, le pyramidon et un médicament appelé Behring 2516. J'ai fait l'autopsie des cadavres de ceux qui avaient succombé à la suite de ces expériences sur le paludisme. Trente à quarante sont morts du paludisme même. De trois à quatre cents sont morts plus tard de maladies qui leur furent fatales en raison de leur état physique résultant des attaques

du paludisme. De plus, il y eut des empoisonnements mortels par des doses trop fortes de néosalvarsan et de pyramidon. Le Dr Schilling assistait aux autopsies que je pratiquais sur les cadavres de ses sujets.

« 4. En 1942 et 1943, des expériences sur des êtres humains furent pratiquées par le Dr Sigmund Rascher, pour déterminer les effets de changements de la pression atmosphérique. 25 personnes pouvaient être mises à la fois dans un fourgon spécialement conçu pour augmenter ou diminuer la pression, à volonté. Le but était de découvrir les effets physiologiques des hautes altitudes et des descentes rapides en parachute sur les êtres humains. J'ai vu, à travers un hublot du fourgon, des êtres sans connaissance gisant sur le plancher. La plupart des prisonniers utilisés mouraient, à la suite de ces expériences, d'hémorragie interne des poumons ou du cerveau. Les autres crachaient le sang lorsqu'on les retirait. Mon travail consistait à retirer les corps et à envoyer leurs organes internes à Munich pour examen, dès que la mort était constatée. On fit des expériences sur environ 400 à 500 prisonniers. Ceux qui n'étaient pas morts étaient envoyés dans les blocs des invalides pour être « liquidés » peu de temps après. Très peu en réchappèrent.

« 5. Rascher a aussi pratiqué des expériences sur l'effet de l'eau glacée sur des êtres humains. Elles avaient pour but de trouver un moyen de ramener à la vie les aviateurs tombés en mer. Le sujet était plongé dans l'eau glacée et maintenu jusqu'à ce qu'il perdît connaissance. On lui prélevait du sang au cou que l'on analysait chaque fois que la température du corps baissait d'un degré. Cette baisse de température était enregistrée par un thermomètre rectal. L'urine aussi était périodiquement examinée. Certains hommes ont tenu jusqu'à 24 et 36 heures. La température la plus basse qui ait été atteinte fut 19° centigrades; mais la plupart des hommes mouraient à 25° ou 26°. Lorsqu'on retirait les hommes de l'eau glacée, on essayait de les ranimer par les rayons artificiels, l'eau chaude, l'électrothérapie ou la chaleur animale. Pour cette dernière expérience, on utilisait des prostituées; le corps de l'homme inanimé était placé entre les corps de deux femmes. Himmler a assisté à une expérience de ce genre. Je pus, d'une des fenêtres, le voir dans l'allée qui séparait les blocs.

« J'ai assisté personnellement à quelques-unes de ces expériences d'eau glacée pendant l'absence de Rascher et j'ai vu les notes et les diagrammes à leur sujet dans le laboratoire de Rascher. Environ trois cents personnes furent utilisées pour ces expériences. La plupart moururent. Parmi les survivants, beaucoup furent atteints de troubles mentaux. Ceux qui ne mouraient pas tués, étaient envoyés au bloc des « invalides » et tués, tout comme les victimes des expériences atmosphériques. Je n'en connais que deux qui aient

survécu : un Yougoslave et un Polonais. Tous deux sont atteints de troubles mentaux.

« 6. Des expériences de ponction du foie furent pratiquées par le Dr Brachtl sur des personnes saines et sur des personnes qui souffraient de l'estomac et de la vésicule biliaire. Dans ce but, une aiguille était enfoncée dans le foie du sujet, et un petit morceau du foie était extrait. Aucun anesthésique n'était employé. Cette expérience était excessivement douloureuse et comportait souvent des suites graves car l'estomac ou les vaisseaux sanguins étaient souvent perforés, d'où hémorragie. Beaucoup de personnes sont mortes de ces expériences pour lesquelles on se servait de prisonniers polonais, russes, tchèques et allemands. En tout, ces expériences ont été pratiquées sur environ cent soixante-quinze personnes.

« 7. Des expériences sur le phlegmon furent entreprises par le Dr Schütz, le Dr Babor, le Dr Kieselwetter et le professeur Lauer. Quarante hommes sains étaient utilisés à la fois, on faisait à vingt d'entre eux des injections intramusculaires et aux vingt autres des injections intraveineuses de pus provenant de personnes malades. Tout soin était interdit pendant trois jours durant lesquels se déclarait quelque grave inflammation et, dans beaucoup de cas, une septicémie. Puis chaque groupe était subdivisé en deux groupes de dix. Le premier recevait un traitement médicamenteux avec liquide et pilules spéciales toutes les dix minutes pendant vingt-quatre heures. Le second recevait un traitement aux sulfamides et des soins chirurgicaux. Dans plusieurs cas, tous les membres furent amputés. Mes autopsies révélèrent également que le traitement médicamenteux était malfaisant et avait même causé des perforations de la paroi stomacale. Pour ces expériences qui causaient toutes d'énormes souffrances, on utilisait généralement des prisonniers polonais, tchèques et hollandais. La plupart des 600 ou 800 personnes utilisées finirent par mourir. La plus grande partie des autres devinrent des incurables et furent ultérieurement tués.

« 8. En automne 1944, soixante à quatre-vingts personnes furent soumises à des expériences d'eau salée. Elles étaient enfermées dans une pièce et pendant cinq jours on leur donnait, pour toute nourriture, de l'eau salée. Pendant ce temps, leur urine, leur sang et leurs excréments étaient analysés. Aucun de ces internés n'est mort, peut-être parce qu'ils reçurent de la nourriture en fraude, grâce à d'autres prisonniers. C'était des Hongrois et des Tziganes qui servaient à ces expériences.

« 9. Il était d'usage courant de retirer la peau des morts. On m'a donné plusieurs fois l'ordre de le faire. Les docteurs Rascher et Wolter, en particulier, réclamaient la peau provenant des dos et des poitrines humaines. Cette peau était traitée chimiquement et séchée

au soleil, on en faisait des selles, des culottes de cheval, des gants, des pantoufles d'intérieur et des sacs à main pour dames. Les peaux tatouées étaient particulièrement appréciées par les SS. Des Russes, des Polonais et d'autres internés étaient utilisés de cette façon. Mais il était défendu de prélever la peau d'un Allemand. Cette peau devait provenir d'internés parfaitement sains et être sans défaut. Quelquefois nous manquions de cadavres à la peau intacte et Rascher disait alors : « Très bien, vous aurez des cadavres ! » Le lendemain nous recevions vingt à trente cadavres d'individus jeunes. On avait dû leur tirer une balle dans le cou ou les frapper à la tête de façon à ne pas abîmer leur peau. Nous avons souvent aussi des demandes de crânes ou de squelettes d'internés. Dans ce cas, nous faisons bouillir les têtes ou les cadavres entiers. Puis les chairs molles étaient détachées, les os blanchis, séchés et le squelette était reconstitué. Pour les crânes, une dentition en bon état était exigée. Lorsque nous recevions une commande de crânes d'Oranienbourg, les hommes des SS disaient alors : « Nous allons essayer de vous en fournir avec de bonnes dents. » Ainsi, il était dangereux d'avoir la peau ou la dentition en bon état.

« 10. Des transports arrivaient fréquemment à Dachau, venant de Struthof, Belsen, Auschwitz, Mauthausen et autres camps. Pour beaucoup d'entre eux le voyage avait duré dix à quatorze jours, sans eau et sans nourriture. Sur un convoi arrivé en novembre 1942, j'ai trouvé des preuves de cannibalisme. Des vivants avaient mangé la chair des cadavres. Un autre convoi arriva de Compiègne (France). Le professeur Limousin, de Clermont-Ferrand, qui devint plus tard mon assistant, m'a raconté qu'il y avait environ deux mille personnes au départ du transport. On leur avait donné de la nourriture mais pas d'eau. En cours de route, huit cents moururent dont on jeta les cadavres. Lorsque le convoi arriva au bout de douze jours, il y avait cinq cents cadavres dans le train. La plupart des rescapés moururent après leur arrivée.

« Je fis une enquête sur ce convoi, car la Croix-Rouge Internationale avait élevé une protestation et les SS voulaient un compte rendu établissant que ces morts s'étaient produites à la suite de révoltes et de batailles entre prisonniers durant le trajet. Je disséquai un grand nombre de ces cadavres et découvris qu'ils étaient morts d'asphyxie et du manque d'eau ; c'était au cœur de l'été et cent vingt personnes avaient été entassées dans chaque wagon.

« 11. En 1941 et 1942, nous eûmes dans le camp ce que nous appelions des transports d'invalides. Ceux-ci étaient composés de personnes malades ou incapables de travailler pour une raison quelconque. Nous les appelions les « Himmelfahrtkommandos » (les commandos de l'Assomption). Environ cent à cent vingt individus

étaient expédiés chaque semaine aux douches. Là, quatre personnes leur faisaient des piqûres de phénol, évipan ou benzine, ce qui occasionnait leur mort rapide. Après 1943 ces invalides furent envoyés dans d'autres camps pour être liquidés. Je sais qu'ils ont été tués, car j'ai vu les registres où leurs noms étaient suivis d'une croix et de la date de leur départ, ce qui était la façon habituelle d'enregistrer les morts. Et cela à deux endroits : sur le fichier du camp de Dachau et sur les registres de la ville de Dachau. Mille à deux mille s'en allaient ainsi par trimestre, si bien qu'il y eut environ cinq mille personnes envoyées à la mort en 1943 et autant en 1944.

« En avril 1945, un transport juif fut embarqué à Dachau et stationné sur une voie de garage. La gare avait été détruite par un bombardement et le train ne pouvait partir. Ainsi on les mit là dans le seul but de les faire mourir d'inanition. Ils n'avaient pas le droit de sortir. Lorsque le camp fut libéré, ils étaient tous morts.

« 12. Beaucoup d'exécutions se firent par les gaz, les fusillades ou les piqûres à l'intérieur même du camp. La chambre à gaz fut achevée en 1944, et le Dr Rascher me chargea d'examiner les premières victimes. Sur les huit ou neuf personnes qui se trouvaient dans la chambre à gaz, il y en avait trois encore en vie ; mais les autres semblaient mortes. Leurs yeux étaient rouges et leurs visages boursoufflés. Beaucoup d'internés furent par la suite tués de cette façon ; après on les transportait au four crématoire où je devais examiner leur dentition à cause de l'or. Les dents aurifiées étaient arrachées. Beaucoup de malades étaient tués par des piqûres pendant leur séjour à l'hôpital. Des internés tués à l'hôpital parvenaient à la chambre d'autopsie ; à la place de l'étiquette qui était habituellement attachée à leur gros orteil, et qui portait leur nom et leur numéro matricule, il y avait l'inscription : « A ne pas dissé-quer. » J'ai pratiqué l'autopsie sur plusieurs d'entre eux et ai découvert qu'ils étaient parfaitement sains, mais étaient morts à la suite de piqûres. Quelquefois, les prisonniers étaient tués uniquement parce qu'ils avaient la dysenterie, qu'ils vomissaient, ou qu'ils donnaient trop de travail aux infirmiers. Les malades mentaux étaient liquidés à la chambre à gaz, ou bien ils étaient piqués ou fusillés.

« La fusillade était la méthode d'exécution la plus courante. Il était possible de fusiller les prisonniers devant l'entrée du four crématoire et de les y introduire ensuite. J'ai vu des personnes mises dans les fours alors qu'elles respiraient encore et que des sons sortaient de leur bouche, bien que l'usage, si elles étaient manifestement trop en vie, fût de leur fracasser le crâne au préalable.

« 13. Les principales exécutions que je connais pour en avoir examiné les victimes ou surveillé l'examen, sont les suivantes : en 1942, il y avait cinq à six mille Russes placés dans un camp séparé

à l'intérieur de Dachau. On les menait à pied, par groupes de cinq ou six cents, jusqu'au stand de tir militaire qui se trouvait près du camp, où ils étaient fusillés. Ces groupes quittaient le camp environ trois fois par semaine. A la nuit, nous sortions habituellement pour ramener les cadavres dans des voitures et les examiner. En février 1944, environ quarante étudiants russes arrivèrent de Moosburg; je fis la connaissance de quelques-uns de ces garçons à l'hôpital. Je les ai examinés après qu'ils aient été fusillés à l'extérieur du crématorium. En septembre 1944, un groupe de 94 officiers supérieurs russes fut fusillé, y compris deux médecins militaires qui avaient travaillé avec moi à l'hôpital. J'ai examiné leurs cadavres. En avril 1945, un grand nombre de personnages importants furent fusillés, après avoir été gardés dans le « Bunker » (la casemate). Parmi elles, se trouvaient deux généraux français dont je ne peux me rappeler les noms; mais je les ai reconnus grâce à leurs uniformes. J'examinai leurs cadavres après qu'ils eurent été fusillés. En 1944 et 1945, un grand nombre de femmes furent tuées par pendaison, fusillade ou piqûres. Je les ai examinées et découvris que, dans beaucoup de cas, elles étaient enceintes. En 1945, juste avant la libération du camp, tous les détenus « Nacht und Nebel » furent exécutés. Ces internés n'avaient pas le droit d'avoir le moindre contact avec le monde extérieur. Ils étaient enfermés dans une enceinte spéciale et ne pouvaient envoyer ou recevoir le moindre courrier. Il y en avait trente ou quarante et beaucoup d'entre eux étaient malades. Je les ai examinés et j'ai constaté qu'ils avaient tous été tués d'un coup de feu dans la nuque.

« 14. Depuis 1941, le camp était de plus en plus surpeuplé; en 1943, l'hôpital pour les internés était déjà plein. En 1944 et 1945, il était impossible d'assurer les conditions sanitaires les plus élémentaires. Les chambres qui contenaient trois à quatre cents personnes en 1942, en avaient mille en 1943; et pendant le premier trimestre de 1945, deux mille ou plus. Ces chambres ne pouvaient être nettoyées, à cause de leur encombrement; il n'y avait pas le moindre ustensile de nettoyage. Les douches ne pouvaient fonctionner qu'une fois par mois. Les lieux d'aisance étaient tout à fait insuffisants. Les médicaments étaient presque inexistantes, mais je découvris dans l'hôpital des SS après la libération du camp, une grande quantité de médicaments qui auraient été suffisants pour tout le camp, s'ils nous avaient été distribués.

« A leur arrivée au camp, les prisonniers restaient alignés dehors pendant des heures et des heures, parfois depuis le matin jusqu'au soir, sans aucune considération de saison, été comme hiver. Il en fut ainsi pendant toutes les années 1943, 1944 et le premier trimestre de 1945. Je pouvais voir ces rassemblements des fenêtres de la salle des autopsies. Beaucoup de ces gens eurent à rester ainsi dans le

froid, attrapèrent des pneumonies et moururent. Plusieurs personnes que je connaissais furent tuées de cette façon au cours des années 1944 et 1945.

« En octobre 1944, un convoi de Hongrois amena le typhus au camp et une épidémie se déclara. J'examinai beaucoup de cadavres de ce convoi et je signalai la situation au Dr Hintermayer, mais il me fut interdit, sous peine d'être fusillé, de faire la moindre allusion à une épidémie dans le camp. Il me dit que c'était du sabotage et que j'essayais d'obtenir une mise en quarantaine dans le camp pour empêcher les prisonniers de travailler dans les industries d'armement. Aucune mesure préventive ne fut prise. Les arrivages d'éléments sains étaient mis aussi dans ces mêmes blocs. Ce fut le cas du bloc 30 dont à trois reprises les occupants moururent jusqu'au dernier. Ce ne fut qu'à Noël, lorsque l'épidémie gagna le camp des SS qu'une quarantaine fut décidée. Néanmoins les convois continuèrent à arriver.

« Il y avait par jour deux à trois cents cas de typhus nouveaux et cent personnes mouraient quotidiennement de cette maladie. En tout, nous eûmes vingt-huit mille cas et quinze mille morts. Ceux qui mouraient de maladie, mis à part, mes autopsies prouvèrent que beaucoup étaient morts uniquement de sous-alimentation. Ces décès se produisirent sans arrêt de 1941 à 1945, principalement parmi les Italiens, les Russes et les Français. Toutes ces personnes moururent de faim ; au moment de leur mort, elles pesaient de 50 à 60 livres. Les autopsies révélèrent que leurs organes internes étaient souvent réduits à un tiers de leur taille normale.

« Les faits rapportés ci-dessus représentent l'exacte vérité. Cette déclaration a été faite volontairement sans que la moindre pression ait été exercée sur moi. Après l'avoir relue, je l'ai signée et je l'ai reproduite d'une manière identique à Nuremberg (Allemagne), le 9 janvier 1946.

« Signé : Docteur Franz Blaha. »

« Cette déclaration signée a été faite sous serment devant moi, le 9 janvier 1946 à Nuremberg (Allemagne). Signé : sous-lieutenant Daniel F. Margolies. »

M. DODD. — Docteur Blaha, voulez-vous nous dire si oui ou non des personnes ont visité le camp de Dachau pendant que vous y étiez ?

TÉMOIN BLAHA. — Il est venu tellement de visiteurs dans notre camp, qu'il nous semblait parfois que nous étions enfermés non dans un camp mais dans une foire, ou dans un zoo. Souvent il y avait presque quotidiennement une visite ou une excursion : c'étaient des étudiants, des militaires, des médecins, des représentants de différents instituts, ainsi que de nombreux membres de la police, des SS, des corps de troupes.

LE PRÉSIDENT. — Voudriez-vous faire une pause, pour donner aux interprètes le temps de s'exprimer. Comprenez-vous ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui. Des personnalités politiques vinrent aussi au camp. Des inspections réglementaires avaient lieu tous les mois, elles étaient faites par l'Obergruppenführer Pohl, inspecteur général des camps de concentration, par le SS Reichsführer professeur Grawitz, inspecteur des services d'expérimentation, par le Standartenführer Dr Lolling et d'autres personnalités.

M. DODD. — M. le Président a demandé que vous fassiez une pause avant vos réponses pour que les interprètes aient le temps de terminer leur traduction.

TÉMOIN BLAHA. — Bien.

M. DODD. — Pouvez-vous fixer la durée moyenne de ces visites ?

TÉMOIN BLAHA. — Cela dépendait du genre de visite dont il s'agissait. Les unes duraient une demi-heure à une heure, d'autres trois ou quatre heures.

M. DODD. — Quelles furent les personnalités importantes du Gouvernement qui visitèrent le camp pendant tout le temps de votre séjour ?

TÉMOIN BLAHA. — Pendant mon séjour, il est venu un grand nombre de personnalités dans notre camp : le Reichsführer Himmler est venu plusieurs fois à Dachau et a même assisté à des expériences. J'ai été moi-même présent à plusieurs de ces occasions. Il y avait encore d'autres personnalités. J'ai personnellement vu trois ministres d'État ; plusieurs autres sont venus : grâce à des détenus politiques allemands, qui par conséquent les connaissaient, j'ai été mis au courant de leurs visites. J'ai vu aussi deux fois des officiers supérieurs italiens et une fois un officier japonais.

M. DODD. — Vous souvenez-vous des noms de ces importants personnages politiques ? Vous rappelez-vous avec plus de précisions certains d'entre eux ?

TÉMOIN BLAHA. — A part Himmler, il y eut Bormann, le Gauleiter Wagner, le Gauleiter Giesler, les ministres d'État : Frick, Rosenberg, Funk, Sauckel ainsi que le général de la Police Daluge et d'autres encore.

M. DODD. — Ces personnes que vous venez de nommer inspectaient-elles le camp en détail ?

TÉMOIN BLAHA. — En général, la tournée du camp était organisée de telle sorte que les visiteurs étaient d'abord conduits à la cuisine, puis à la blanchisserie, puis à l'hôpital, c'est-à-dire d'ordinaire au service chirurgical, au service paludéen du professeur

Schilling et au service d'expérimentation du Dr Rascher. Ensuite ils parcouraient quelques blocs, particulièrement les blocs de prisonniers allemands, et souvent ils visitaient la chapelle où seuls, les prêtres allemands avaient le droit d'officier.

Quelquefois aussi différentes personnalités du camp étaient présentées aux visiteurs. On s'arrangeait toujours pour choisir un « vert » c'est-à-dire un criminel de profession, que l'on présentait comme assassin ; puis on présentait généralement ensuite le maire de Vienne, le Dr Schmitz, puis un officier supérieur tchèque, puis un homosexuel, un Gitan, un évêque catholique ou quelque haut dignitaire de l'Église polonaise ; enfin un professeur d'université, le tout pour le plus grand amusement des visiteurs.

M. DODD. — Vous ai-je bien compris tout à l'heure ? Avez-vous nommé Kaltenbrunner parmi les visiteurs ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, Kaltenbrunner était aussi présent, en même temps que le général Daluge. C'était, autant que je m'en souviens, en 1943. J'étais curieux de voir le général Daluge, car après la mort de Heydrich, il était devenu Protecteur de Bohême-Moravie et je désirais qu'on me le désignât.

M. DODD. — Avez-vous vu Kaltenbrunner de vos propres yeux ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, on me l'a désigné. Je ne l'avais jamais vu auparavant.

M. DODD. — Ai-je bien compris que vous avez prononcé le nom de l'accusé Frick parmi les personnes que vous avez vues là-bas ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, c'était dans le premier semestre de 1944.

M. DODD. — Dans quelle partie du camp l'avez-vous vu ?

TÉMOIN BLAHA. — Je l'ai vu de la fenêtre de l'hôpital au moment où il y entrait, accompagné de son état-major et de plusieurs autres personnes.

M. DODD. — Cet homme que vous avez vu ce jour-là et que l'on vous a désigné sous le nom de Frick, le reconnaissez-vous maintenant au box des accusés ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, il est au premier rang, c'est le quatrième en commençant par la droite.

M. DODD. — J'ai cru comprendre également que vous aviez prononcé le nom de Rosenberg parmi les visiteurs que vous avez vus là-bas ?

TÉMOIN BLAHA. — Je peux me rappeler que c'était peu de temps après mon arrivée au camp de concentration de Dachau. Il y

avait une visite, et c'est alors que mes camarades allemands m'ont désigné Rosenberg.

M. DODD. — Le voyez-vous maintenant dans cette salle?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, il est au premier rang, deux places plus loin sur la gauche.

M. DODD. — J'ai également entendu que vous aviez mentionné Sauckel parmi les visiteurs du camp?

TÉMOIN BLAHA. — Oui. Mais je ne l'ai pas vu personnellement; j'ai simplement entendu dire qu'il avait visité certaines manufactures et fabriques d'armement. C'était je crois en 1943.

M. DODD. — Le fait qu'un homme du nom de Sauckel avait visité le camp et principalement la fabrique de munitions, était-il alors connu dans le camp?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, c'était de notoriété publique.

M. DODD. — J'ai également entendu le nom de Funk?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, il a aussi pris part à une visite, et je puis me rappeler que c'était à l'occasion d'une conférence entre les puissances de l'axe, à Salzbourg ou à Reichenhall. Pour les grandes occasions, lorsqu'il y avait une réunion du Parti, une fête à Munich, à Berchtesgaden ou à Salzbourg, la coutume voulait que des personnalités ayant pris part à ces manifestations en profitassent pour venir visiter Dachau. Ce fut le cas de Funk.

M. DODD. — Avez-vous vu Funk personnellement?

TÉMOIN BLAHA. — Non, j'ai simplement entendu parler de sa présence.

M. DODD. — Tous les internés du camp en étaient avertis?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, nous savions à l'avance qu'il devait venir.

M. DODD. — Y eut-il encore des visites à la fin de 1944, ou au cours des premiers mois de 1945?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, mais très peu, car une épidémie de typhus sévissait alors dans le camp et une quarantaine avait été imposée.

M. DODD. — Docteur, vous dirigez actuellement un hôpital à Prague, n'est-ce-pas?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

M. DODD. — Je n'ai pas d'autre question à poser au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Un autre représentant du Ministère Public désire-t-il poser des questions? Colonel Pokrovsky?

(Le colonel Pokrovsky du Ministère Public soviétique fait un signe d'assentiment.)

LE PRÉSIDENT. — Nous allons suspendre l'audience pendant dix minutes.

(L'audience est suspendue.)

COLONEL POKROVSKY. — Je demande l'autorisation de poser quelques questions au témoin.

Témoin, savez-vous quelle était la destination exacte du camp de concentration de Dachau? Était-ce à proprement parler un camp où les victimes étaient rassemblées pour être exterminées?

TÉMOIN BLAHA. — Jusqu'en 1943, c'était réellement un camp d'extermination. Puis, à partir de cette année-là, après les premiers bombardements, on installa un certain nombre d'usines et de fabriques de munitions à l'intérieur du camp: il devint alors surtout un camp de travail. Mais les résultats obtenus étaient les mêmes car les prisonniers furent, malgré leur faim, soumis à des travaux si pénibles qu'ils succombaient à la famine au lieu de mourir sous les coups.

COLONEL POKROVSKY. — Si je vous comprends bien, le camp de Dachau fut en réalité, aussi bien avant qu'après 1943, un camp d'extermination où seules varièrent les méthodes employées?

TÉMOIN BLAHA. — C'est cela même.

COLONEL POKROVSKY. — D'après vos propres observations, combien d'internés sont passés dans ce camp d'extermination? Et combien d'entre eux venaient-ils d'URSS?

TÉMOIN BLAHA. — Je ne peux donner un chiffre exact mais seulement approximatif. D'abord, à partir de novembre 1941, il n'y eut exclusivement que des prisonniers de guerre russes en uniforme. Ils étaient parqués dans des camps séparés et furent tous liquidés en quelques mois. Au cours de l'été 1942, les survivants — je pense qu'il y en avait 12.000 — furent transférés à Mauthausen et d'après ce que j'ai appris de personnes transférées de Mauthausen à Dachau, ils furent liquidés dans les chambres à gaz.

Après les prisonniers de guerre, on amena à Dachau des enfants russes: il y en eut, je crois, deux mille dont l'âge variait de 6 à 17 ans; on les mit dans un ou deux blocs spéciaux. Ils dépendaient de gens particulièrement brutaux, les « verts » qui les battaient constamment. Ces enfants...

COLONEL POKROVSKY. — Qu'entendez-vous par les « verts » ?

TÉMOIN BLAHA. — C'étaient ce qu'on appelait les criminels de profession. Ils battaient ces jeunes enfants et les obligeaient à travailler très durement. Ceux-ci étaient surtout employés dans les plantations où ils devaient tirer les charrues, les semeuses, les rouleaux, en l'absence de chevaux ou de moteurs.

Pour tous les kommandos de transport, on n'utilisait également que des enfants russes. Au moins 70% d'entre eux moururent de tuberculose ; ceux qui restèrent furent alors envoyés, en 1943 ou au début de 1944, dans un camp spécial du Tyrol.

Puis, après les enfants, on tua plusieurs milliers de ceux qu'on appelait les travailleurs de l'Est. C'étaient des civils qui avaient été amenés des régions de l'Est et qu'à la suite de prétendus sabotages on interna dans des camps de concentration. En outre, il y avait un grand nombre d'officiers et d'intellectuels russes.

COLONEL POKROVSKY. — Je vous demanderai des précisions complémentaires sur ceux que vous avez appelés les « verts ». Si j'ai bien compris, ces criminels étaient chargés de surveiller certains internés qui arrivaient au camp ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

COLONEL POKROVSKY. — Et c'est uniquement à eux que revenait la tâche de s'occuper de ces enfants, fils de citoyens soviétiques ? Ils les battaient, les maltrahaient et les faisaient travailler au delà de leurs forces, de sorte que la tuberculose s'ensuivait ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

COLONEL POKROVSKY. — Que savez-vous au sujet des exécutions des citoyens de l'URSS transférés dans ce camp ?

TÉMOIN BLAHA. — Je crois n'être pas loin de la vérité en affirmant que, sur toutes les personnes qui furent exécutées, au moins 75% étaient russes et que les personnes qui étaient amenées de Russie jusqu'à Dachau, pour être exécutées, comprenaient aussi des femmes que des hommes.

COLONEL POKROVSKY. — Pourriez-vous nous donner plus de détails sur l'exécution de quatre-vingt-quatorze officiers supérieurs et officiers de l'État-Major de l'armée rouge, dont vous avez déjà parlé dans une de vos réponses à une question qui vous était posée par mon collègue américain ? Qui étaient ces officiers ? Quels étaient leurs grades ? Pour quels motifs ont-ils été exécutés ? Savez-vous quelque chose sur tout cela ?

TÉMOIN BLAHA. — Au cours de l'été ou à la fin du printemps de 1944, des officiers supérieurs russes, des généraux, des colonels et des commandants furent envoyés à Dachau. Dans les semaines

qui suivirent, ils furent interrogés par la section politique, c'est-à-dire qu'après chaque interrogatoire, ils étaient amenés à l'hôpital du camp après avoir été roués de coups. J'en ai vu, et je connaissais certains d'entre eux, qui ont été obligés de rester couchés sur le ventre pendant des semaines. Il nous fallut procéder à l'extraction chirurgicale des chairs tuméfiées. Beaucoup d'entre eux n'ont pas survécu à ce genre d'interrogatoire.

Les survivants, au nombre de quatre-vingt-quatorze, furent, au début de septembre 1944, conformément aux ordres du RSHA (Office central de la sécurité du Reich) de Berlin, amenés au four crématoire; là on les fit mettre à genoux et ils furent tués d'un coup de feu dans la nuque. Plus tard, dans l'hiver, et au printemps de 1945, il y eut plusieurs officiers russes qui, des cellules où ils étaient confinés, furent conduits au four crématoire où ils furent pendus ou fusillés.

COLONEL POKROVSKY. — Je voudrais poser les mêmes questions au sujet de l'exécution de quarante étudiants russes. Pouvez-vous nous donner quelques détails sur cette exécution ?

TÉMOIN BLAHA. — Ces quarante intellectuels et étudiants russes — je me rappelle très bien qu'il y avait un médecin parmi eux — sont arrivés à Dachau venant du camp de Moosburg et, au bout d'un mois, ils ont tous été exécutés. C'était en mars 1944.

COLONEL POKROVSKY. — Seriez-vous par hasard au courant des motifs de ces exécutions ?

TÉMOIN BLAHA. — L'ordre en est venu de Berlin. Les motifs, nous n'avons pu les connaître, ont été lus à haute voix avant l'exécution mais je n'ai vu les corps qu'après.

COLONEL POKROVSKY. — Cette exécution n'a-t-elle pas donné l'impression de constituer l'une des étapes du plan général d'extermination des gens qui rentraient à Dachau ?

TÉMOIN BLAHA. — Si. Il était facile de se rendre compte que ces exécutions, ces transports d'invalides ainsi que les mesures prises en cas d'épidémies procédaient d'un plan général d'extermination; je tiens à souligner que c'étaient les prisonniers russes qui étaient les plus maltraités.

COLONEL POKROVSKY. — Auriez-vous l'amabilité de nous dire ce que vous savez au sujet des internés qui rentraient dans la catégorie «Nacht und Nebel» (Nuit et brouillard)? Y en avait-il beaucoup? Savez-vous pourquoi ils avaient été envoyés dans ce camp de concentration ?

TÉMOIN BLAHA. — Il y eut beaucoup de détenus qui arrivèrent au camp sous la dénomination «Nacht und Nebel». C'étaient

surtout des ressortissants des puissances de l'Europe occidentale : principalement des Français, des Belges et des Hollandais. Les Russes, et ce fut aussi le cas pour les Tchèques — le mien en particulier — étaient désignés sous la rubrique « Retour non souhaitable », ce qui revenait pratiquement au même. Peu avant la libération, beaucoup de ces gens furent exécutés sur l'ordre du commandant du camp, c'est-à-dire fusillés devant le four crématoire. Beaucoup d'entre eux, surtout des Français et des Russes, étaient gravement atteints par le typhus et c'est avec une température de 40° qu'ils étaient amenés en civière sur le lieu de l'exécution.

COLONEL POKROVSKY.— Vous avez affirmé, me semble-t-il, qu'un nombre considérable de détenus étaient morts de faim. Pourriez-vous en fixer le chiffre ?

TÉMOIN BLAHA.— Je crois que les deux tiers de la population totale du camp eurent à souffrir d'une grave sous-alimentation et qu'au moins 25% des décès ont été en fait, occasionnés par la famine, le Hungertyphus, comme on l'appelait en allemand. En outre, la tuberculose était la maladie la plus largement répandue dans le camp ; elle trouvait un terrain favorable chez ces individus sous-alimentés et fit des ravages surtout parmi les Russes.

COLONEL POKROVSKY.— Il me semble que vous avez dit, en répondant aux questions de mon collègue, que la plupart de ceux qui moururent de faim et d'épuisement étaient Français, Russes et Italiens ? A quoi attribuez-vous le fait que chez certaines catégories d'internés la proportion des décès était plus forte que pour d'autres ?

TÉMOIN BLAHA.— Oui.

COLONEL POKROVSKY.— Comment expliquez-vous que la majorité de ceux qui sont morts d'inanition ait été surtout constituée par des Russes, des Italiens et des Français ? Y avait-il des différences dans la façon dont on nourrissait les internés des diverses nationalités ? Ou bien y avait-il des raisons d'un autre ordre ?

TÉMOIN BLAHA.— Je vais vous expliquer : les autres internés, c'est-à-dire les Allemands, les Polonais, les Tchèques, qui étaient dans le camp depuis longtemps déjà, avaient eu le temps de s'adapter physiologiquement — si je puis m'exprimer ainsi — aux conditions du camp. Les Russes dépérissaient rapidement. Il en était de même des Français et des Italiens. En outre, les prisonniers de ces trois nationalités arrivaient pour la plupart souffrant déjà de la sous-alimentation subie dans d'autres camps, de sorte qu'ils devenaient rapidement des proies faciles pour les autres épidémies et maladies.

En outre, les Allemands, les Polonais et beaucoup d'autres qui travaillaient dans l'industrie d'armement avaient depuis l'année

1943 obtenu la possibilité de recevoir des colis de chez eux. Ce n'était naturellement pas le cas des citoyens soviétiques, français et italiens.

COLONEL POKROVSKY.—Pouvez-vous me dire ce que Rosenberg, Kaltenbrunner, Sauckel ou Funk ont vu au cours de leur visite au camp de concentration de Dachau et ce qu'on leur y a montré?

TÉMOIN BLAHA.—Je n'ai pas eu l'occasion de suivre le déroulement de ces visites. Ce n'est que très rarement que nous pouvions apercevoir les visiteurs par une fenêtre et observer le chemin qu'ils prenaient.

J'ai eu très peu souvent la possibilité d'être présent; j'ai simplement assisté aux visites de Himmler, à celles de l'Obergruppenführer Pohl et, une fois, à une visite du Gauleiter Giesler auquel on a montré des malades de l'hôpital et qui a assisté à des expériences. Quant aux autres, je ne sais pas ce qu'ils ont personnellement vu et fait dans le camp.

COLONEL POKROVSKY.—Peut-être avez-vous pu vous rendre compte de la longueur des visites effectuées dans le camp par ces personnages: faisaient-ils une courte station — quelques instants — ou restaient-ils longtemps? Je pense plus particulièrement à Rosenberg, Kaltenbrunner, Sauckel et Funk?

TÉMOIN BLAHA.—Cela dépendait. Beaucoup de visiteurs restaient une demi-heure; beaucoup, ainsi que je l'ai déjà dit, restaient jusqu'à trois heures. Cela, nous étions toujours à même d'en être très bien informés car, pendant ces visites, tout travail cessait et les distributions de nourriture étaient suspendues. Nous ne pouvions pas poursuivre notre travail à l'hôpital et nous étions obligés d'attendre le signal nous annonçant que les visiteurs avaient quitté le camp. En dehors de cela, je n'avais aucun moyen de connaître, dans chaque cas particulier, la durée de ces visites.

COLONEL POKROVSKY.—Pouvez-vous vous rappeler les visites de Kaltenbrunner, de Rosenberg, de Sauckel et de Funk? Sur la base de ce que vous venez de nous affirmer, pouvez-vous nous dire si ces visites furent brèves ou si elles durèrent plusieurs heures? Avez-vous compris ma question?

TÉMOIN BLAHA.—Je ne puis malheureusement pas faire de déclaration précise à ce sujet, car les visites étaient, comme je l'ai dit, si fréquentes qu'il m'est difficile, après tant d'années, de me rappeler si celles auxquelles vous faites allusion ont été courtes ou longues. Par exemple, de nombreuses visites d'élèves d'écoles militaires ou de police duraient une journée entière.

COLONEL POKROVSKY.—Je vous remercie. Je n'ai plus, pour l'instant, de questions à poser au témoin.

M. CHARLES DUBOST (Procureur Général adjoint français).— Vous avez fait allusion à un convoi de déportés français venant de Compiègne dont il ne serait arrivé que 1.200 survivants. Y eut-il d'autres convois?

TÉMOIN BLAHA.—Oui, il y eut d'autres transports venant, en particulier, de Bordeaux, de Lyon et de Compiègne, tous pendant la première moitié de l'année 1944.

M. DUBOST.—Tous ces transports se sont-ils accomplis dans les mêmes conditions?

TÉMOIN BLAHA.—Les conditions dans lesquelles s'effectuèrent ces transports étaient les mêmes à très peu de chose près.

M. DUBOST.—Vous étiez chaque fois, à l'arrivée, à même de constater qu'il y avait de nombreuses victimes?

TÉMOIN BLAHA.—Oui.

M. DUBOST.—Quelles étaient les causes de ces décès?

TÉMOIN BLAHA.—Ils étaient dus au fait qu'un trop grand nombre d'êtres humains étaient entassés dans les wagons verrouillés, et laissés pendant plusieurs jours sans nourriture ni boisson. En général, ils mouraient de faim et d'asphyxie. Parmi les survivants, beaucoup étaient amenés à l'hôpital du camp et, parmi eux, il y en avait encore un grand nombre qui mourait de diverses complications et maladies.

M. DUBOST.—Avez-vous fait l'autopsie de personnes mortes en cours de route?

TÉMOIN BLAHA.—Oui; mes services furent requis en particulier pour le transport de Compiègne, car le bruit avait couru que des Français, maquisards et fascistes, en étaient venus aux mains dans les wagons et s'étaient entretués. J'eus à examiner ces cadavres; en aucun cas, je ne constatai de traces de violence. En outre, je pris dix cadavres comme pièces à conviction, les disséquai très soigneusement et envoyai des rapports détaillés à leur sujet à Berlin. Tous ces gens étaient morts asphyxiés. Au cours de cette autopsie, je pus également me rendre compte qu'il s'agissait d'importantes personnalités françaises. Je puis dire, au vu de leurs papiers d'identité et de leurs uniformes, que c'étaient des officiers supérieurs, des prêtres, des députés, des gens bien nourris qui avaient été arrachés à leur vie civile et conduits directement aux wagons à destination de Dachau.

M. DUBOST.—A la suite des rapports que vous avez transmis à Berlin, les conditions dans lesquelles ces transports s'effectuaient restèrent-elles les mêmes?

TÉMOIN BLAHA.—Rien ne changea, comme d'habitude. De longs rapports furent sans cesse rédigés, mais les conditions ne s'améliorèrent nullement.

M. DUBOST.—Vous avez signalé le fait que des généraux français avaient été mis à mort peu avant la libération du camp. Savez-vous leurs noms ?

TÉMOIN BLAHA.—Je les ai malheureusement oubliés. Je me souviens simplement d'avoir entendu dire par les prisonniers qui se trouvaient avec eux dans le « Bunker » casemate (4), que c'étaient des personnalités importantes d'Allemagne et d'autres pays. On citait le pasteur Niemöller, un prince français, Schuschnigg, des membres du Gouvernement français et beaucoup d'autres. On m'a dit que l'un des généraux que l'on avait fusillés était un proche parent du général de Gaulle. Malheureusement j'ai oublié son nom.

M. DUBOST.—Si je comprends bien, ces généraux étaient des prisonniers de guerre que l'on avait transportés dans ce camp de concentration ?

TÉMOIN BLAHA.—Ces deux généraux n'ont jamais été dans le camp de concentration. Ils étaient gardés avec d'autres importantes personnalités, dans la soi-disant « Kommandantur-Arrest », c'est-à-dire dans le « Bunker » (la casemate), distinct du camp. A différentes reprises, ils eurent besoin de soins médicaux, j'entrai alors en contact avec eux ; mais ces occasions furent très rares. Autrement, ils n'eurent jamais aucun contact avec les autres détenus.

M. DUBOST.—Appartenaient-ils à la catégorie des déportés dont le retour était indésirable ou à celle des « Nacht und Nebel » ?

TÉMOIN BLAHA.—Je n'en sais rien. Deux jours auparavant, tous les autres détenus du « Bunker » furent envoyés dans le Tyrol, par un transport spécial. C'était, je crois sept ou huit jours avant la libération.

M. DUBOST.—Vous avez signalé que, maintes et maintes fois, de nombreux visiteurs, militaires allemands, étudiants, hommes politiques, avaient parcouru le camp. Pouvez-vous dire si les gens du peuple, ouvriers, paysans savaient ce qui s'y passait ?

TÉMOIN BLAHA.—A mon avis, les habitants des environs de Munich ont certainement dû être au courant de tout ; en effet, les détenus allaient travailler tous les jours dans différentes usines de Munich et des environs ; au cours de leur travail, ils entraient fréquemment en contact avec les ouvriers civils. En outre, les différents fournisseurs et clients pénétraient souvent sur les lieux de travail et dans les usines d'armement allemandes et pouvaient voir ce qu'on faisait des prisonniers et se rendre également compte de leur aspect extérieur.

M. DUBOST.—Pouvez-vous dire de quelle façon les Français étaient traités ?

TÉMOIN BLAHA.—Si j'ai dit que les Russes étaient les plus maltraités de tous, les Français venaient après. Mais il y avait des différences de traitements suivant les individus. Les prisonniers « Nacht und Nebel » étaient traités d'une façon tout à fait particulière; de même les personnalités politiques de premier plan et les intellectuels. Ces différences étaient valables pour toutes les nationalités. De leur côté, les ouvriers et les paysans jouissaient de traitements fort différents.

M. DUBOST.—Si j'ai bien compris, les traitements réservés aux intellectuels français étaient particulièrement rigoureux. Vous souvenez-vous du genre de traitement qui leur était infligé ? Pouvez-vous nous donner des noms ?

TÉMOIN BLAHA.—Je comptais de nombreux camarades parmi les médecins et les professeurs de l'université qui travaillaient avec moi à l'hôpital. Malheureusement, beaucoup d'entre eux moururent du typhus. Ce fut effectivement le cas de la plupart des Français. Je me souviens plus particulièrement du professeur Limousin. Il était arrivé avec le transport de Compiègne en très mauvaise condition. Je le pris dans mon service comme assistant pathologiste. J'ai également connu l'évêque de Clermont-Ferrand ainsi que d'autres médecins et professeurs d'université. Je me rappelle le professeur Roche et le docteur Lemartin et plusieurs autres dont j'ai oublié les noms.

M. DUBOST.—Au cours de vos conversations avec le Dr Rascher, avez-vous été mis au courant du but visé par la pratique de ses expériences ?

TÉMOIN BLAHA.—Excusez-moi, je n'ai pas compris la question.

M. DUBOST.—Avez-vous été mis au courant du but des expériences médicales et biologiques faites dans le camp par le Dr Rascher ?

TÉMOIN BLAHA.—Le Dr Rascher a uniquement pratiqué des expériences dites « d'aviation ». En sa qualité de commandant d'aviation, il fut chargé de faire des recherches sur les conditions auxquelles étaient soumis les parachutistes et, en second lieu, d'étudier le cas des personnes perdues en mer ou ayant fait un amerrissage forcé. D'après les règles scientifiques, autant que je puisse en juger, il n'y avait pas de but scientifique du tout. Comme toutes les autres expériences, ce ne furent que des meurtres inutiles et il est stupéfiant que des médecins et des professeurs d'université compétents aient pu se livrer, d'après un plan systématique, à des expériences de ce genre. Celles-ci constituent quelque chose de plus grave que

toutes les liquidations et exécutions, car toutes les victimes enduraient des souffrances prolongées : on leur prodiguait en effet des médicaments divers, tels que vitamines, hormones, toniques et piqûres, que l'on n'utilisait pas pour les malades ordinaires. Si on les administrait à ces patients, c'était pour que les expériences pussent durer plus longtemps et que les victimes fussent plus longuement observées.

M. DUBOST. — Je ne parle pour le moment que des expériences du Dr Rascher. Celui-ci avait-il reçu l'ordre de faire des expériences ou les faisait-il de sa propre initiative ?

TÉMOIN BLAHA. — Ces expériences ont été pratiquées sur l'ordre formel de Himmler, car le Dr Rascher était en relations étroites avec lui et lui était plus ou moins apparenté. Himmler rendait fréquemment visite au Dr Rascher et le Dr Rascher allait chez lui régulièrement.

M. DUBOST. — Avez-vous des renseignements sur la qualité des médecins qui pratiquaient des expériences ? Étaient-ce toujours des SS ou s'agissait-il de membres de facultés ou d'académies de médecine n'appartenant pas aux SS ?

TÉMOIN BLAHA. — Cela dépendait. Par exemple, le service paludéen avait à sa tête le professeur Klaus Schilling de l'Institut Koch de Berlin. Le service des phlegmons comptait lui aussi plusieurs professeurs d'Université. Le service chirurgical était entièrement entre les mains de médecins SS. Dans le service de l'Aviation, il y avait uniquement des médecins SS et des médecins militaires. Il n'en était pas partout ainsi. Le Dr Bleibeck, de Vienne, dirigeait les expériences sur l'utilisation de l'eau de mer.

M. DUBOST. — Les études pour la Luftwaffe ont-elles été faites sur l'ordre de Himmler seul ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, de Himmler.

M. DUBOST. — Savez-vous — et c'est ma dernière question — combien de Français sont passés par ce camp ?

TÉMOIN BLAHA. — Je crois que 8.000 ou 10.000 Français au moins arrivèrent au camp. Je sais en outre que, en particulier au cours de la dernière période, plusieurs milliers de prisonniers français furent envoyés à pied des camps de l'Ouest, en particulier de Natzweiler, du Struthof, etc. et je sais que très peu de survivants parvinrent à Dachau.

M. DUBOST. — Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — Pouvez-vous nous dire à quelles sections de l'administration allemande étaient rattachés ceux qui étaient employés au camp ?

TÉMOIN BLAHA.—Si j'ai bien compris, vous me demandez quelle était l'autorité supérieure qui dirigeait le camp? C'était le RSHA (Office central de la sécurité du Reich) de Berlin. Tous les ordres venaient de Berlin. De même, c'est Berlin qui envoyait aux services d'expérimentation un certain nombre de sujets précis pour les expériences; et lorsque les médecins expérimentateurs en avaient besoin d'un nombre plus élevé, de nouvelles demandes devaient être adressées à Berlin.

LE PRÉSIDENT.—Oui. Mais ce que je voulais savoir, c'est à quels services de l'administration appartenaient les hommes qui étaient employés dans le camp.

TÉMOIN BLAHA.—C'étaient tous des SS et la plupart d'entre eux appartenaient au SD. Dans les derniers jours, tout à fait à la fin, il y eut bien quelques soldats de la Wehrmacht comme gardiens, mais, c'étaient exclusivement des SS qui assuraient tous les services.

LE PRÉSIDENT.—Y avait-il des membres de la Gestapo?

TÉMOIN BLAHA.—Oui, il y avait le fameux «Service politique» qui était dirigé par le chef de la Gestapo de Munich. Ce service avait le contrôle de tous les interrogatoires, de toutes les directives, des exécutions projetées, de tous les transports, y compris les transports d'invalides. Et le choix des individus destinés aux expériences devait être approuvé par ce service politique.

LE PRÉSIDENT.—Est-ce que les avocats désirent procéder à un contre-interrogatoire du témoin?

Dr SAUTER.—Témoin, vous nous avez dit que l'accusé Funk s'était rendu une fois à Dachau et, si je vous ai bien compris, vous avez précisé que c'était à l'occasion d'une manifestation ou d'une conférence entre les puissances de l'Axe? Je vous demande de faire un petit effort de mémoire et de nous dire la date approximative de cette visite. Peut-être pourrez-vous nous dire l'année; peut-être aussi la saison et peut-être encore pourrez-vous préciser de quelle manifestation politique il s'agissait?

TÉMOIN BLAHA.—En ce qui concerne le ministre d'État Funk, je crois me rappeler qu'il s'agissait d'une conférence des ministres des Finances. Elle avait été annoncée dans les journaux et nous avons su à l'avance que quelques-uns des ministres viendraient alors à Dachau. La visite en question eut lieu dans les jours qui suivirent et il me fut rapporté que le ministre se trouvait parmi les visiteurs. C'était, je crois, dans la première moitié de l'année 1944. Mais je ne peux l'affirmer avec une certitude absolue.

Dr SAUTER.—Vous dites que c'était durant la première moitié de 1944, à l'occasion d'une conférence des ministres des Finances?

TÉMOIN BLAHA.—Oui.

Dr SAUTER. — Et où avait lieu cette conférence ?

TÉMOIN BLAHA. — Autant que je m'en souviennne — je ne l'ai naturellement inscrit nulle part — ce devait être à Salzbourg, Reichenhall ou Berchtesgaden, en tous cas dans les environs de Munich.

Dr SAUTER. — Par qui avez-vous donc appris que dans le courant des jours suivants il y aurait des visiteurs de haut rang ?

TÉMOIN BLAHA. — En pareil cas, nous recevions toujours l'ordre de nous préparer. De grands préparatifs avaient effectivement lieu ; tout était nettoyé, mis en ordre ; vous le comprendrez aisément ; et tous ceux dont la présence pouvait être indésirable, ou même dans une certaine mesure dangereuse, devaient disparaître. Ainsi, dans le cas où des visiteurs de marque étaient annoncés, nous recevions des ordres du commandant du camp, un ou deux jours à l'avance. Et c'est le commandant du camp qui accompagnait tous ces visiteurs.

Dr SAUTER. — Le commandant du camp ? Vous avez su que l'accusé Funk était là ; des gens vous l'ont dit. Ils ont dû aussi, je pense, vous citer les autres personnes qui l'accompagnaient ?

TÉMOIN BLAHA. — Je ne peux pas m'en souvenir. Il y avait toujours beaucoup de personnalités.

Dr SAUTER. — Les autres visiteurs ne m'intéressent pas ; je m'occupe seulement de savoir, si à l'occasion de cette visite particulière faite soi-disant par Funk, le bruit courait dans le camp que telle ou telle personnalité était avec lui ?

TÉMOIN BLAHA. — Je ne peux plus m'en souvenir.

Dr SAUTER. — Vous ne pouvez pas vous le rappeler ? Vous souvenez-vous si, le lendemain ou le surlendemain, les gens qui avaient vu les visiteurs en ont parlé ?

TÉMOIN BLAHA. — Bien sûr, nous nous en entretenions toujours, mais je ne me souviens plus des personnalités citées en cette circonstance.

Dr SAUTER. — Témoin, je ne m'intéresse à aucune autre visite, mais à cette visite précise, tout au moins pour le moment. Dans ce cas particulier, je voudrais savoir si oui ou non il a été dit quelque chose, par la suite, des personnalités qui accompagnaient Funk.

TÉMOIN BLAHA. — Je n'en sais rien. Il y avait tellement de visites ! Il arrivait, par exemple, qu'après une visite, une nouvelle fut annoncée pour le lendemain.

Dr SAUTER. — Vous vous rappelez bien la visite de Funk. Si d'autres ministres des Finances étaient présents, on pourrait penser que vous vous souveniez d'eux également ?

TÉMOIN BLAHA. — Je ne m'en souviens pas. Il se peut que les gens avec lesquels j'ai parlé ne connussent pas ces autres personnalités.

Dr SAUTER. — Savez-vous, pour aborder un autre sujet, quelles parties du camp furent inspectées au moment de la prétendue visite de Funk? En tout cas, il n'est pas venu dans votre service?

TÉMOIN BLAHA. — Non, il n'est pas venu dans le service pathologique.

Dr SAUTER. — Il n'y est pas venu. Mais vous étiez néanmoins prêts à le recevoir?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, tous les services devaient toujours être prêts, même si les visiteurs ne venaient pas. Il est arrivé aussi parfois qu'on annonçât une visite et que, pour une raison ou pour une autre, elle n'eût pas lieu.

Dr SAUTER. — Témoin, avez-vous déjà été interrogé plusieurs fois sur tout ce que vous venez de nous rapporter?

TÉMOIN BLAHA. — J'ai été interrogé sur ces questions pour la première fois devant le Tribunal Militaire de Dachau.

Dr SAUTER. — Y avez-vous également déclaré que Funk était venu? Je répète, avez-vous rapporté ce fait précis devant le Tribunal Militaire de Dachau: la présence de Funk au camp?

TÉMOIN BLAHA. — Mais oui, j'ai dit la même chose devant le Tribunal de Dachau.

Dr SAUTER. — Au sujet de Funk?

TÉMOIN BLAHA. — Au sujet de Funk aussi.

Dr SAUTER. — Mais est-ce vrai, témoin? Je vous demande une fois encore si c'est réellement exact, car vous déposez ici sous la foi du serment.

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

Dr SAUTER. — Vous avez également été interrogé avant-hier?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

Dr SAUTER. — Au cours de cet interrogatoire, avez-vous fait les mêmes déclarations au sujet de Funk?

TÉMOIN BLAHA. — J'ai dit la même chose au cours de l'interrogatoire que m'a fait subir le Ministère Public.

Dr SAUTER. — Cela figure-t-il aussi au procès-verbal que vous avez signé?

TÉMOIN BLAHA. — Je n'ai pas signé de procès-verbal.

Dr SAUTER. — Vous n'avez pas signé de procès-verbal?

TÉMOIN BLAHA. — Non. J'ai simplement signé ce qui a été lu tout à l'heure par le Ministère Public.

Dr SAUTER. — C'était bien un procès-verbal.

TÉMOIN BLAHA. — Oui, mais ces visites n'y sont pas mentionnées.

Dr SAUTER. — Pourquoi alors avant-hier n'avez-vous pas parlé de ces visites?

TÉMOIN BLAHA. — On me l'a demandé au cours de ma déposition verbale et le représentant du Ministère Public m'a dit que ces questions seraient traitées oralement, dans la salle d'audience du Tribunal.

Dr SAUTER. — Vous a-t-on dit alors dans quel ordre les accusés étaient assis dans la salle du Tribunal?

TÉMOIN BLAHA. — Non. Devant le Tribunal Militaire on m'a montré toutes les photographies.

Dr SAUTER. — Ah! ah!

TÉMOIN BLAHA. — Et on m'a demandé d'identifier les différentes personnes qu'elles représentaient. J'ai reconnu les trois accusés dont j'ai parlé aujourd'hui et que j'avais vus en personne. Mais je n'ai nommé ni Funk ni les autres.

Dr SAUTER. — Vous n'avez pas nommé Funk?

TÉMOIN BLAHA. — Je n'ai pas dit que je l'avais personnellement vu, ni que je pourrais le reconnaître.

Dr SAUTER. — Mais, lorsque l'on vous a montré ces photographies, y avez-vous vu les accusés?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

Dr SAUTER. — Si je vous comprends bien, vous saviez aujourd'hui où se trouvait assis Funk, par exemple, ou Frick, ou un autre.

TÉMOIN BLAHA. — Je ne connaissais pas Funk personnellement car je ne l'avais jamais vu auparavant.

Dr SAUTER. — Quand on vous a montré les photographies à Dachau, ne vous a-t-on pas dit: « Voici Funk, regardez-le, le connaissez-vous? »

TÉMOIN BLAHA. — Non, les choses se passèrent tout autrement.

Dr SAUTER. — De quelle façon?

TÉMOIN BLAHA. — On m'a montré toutes les photographies et on m'a demandé de dire quels étaient parmi ces individus ceux que

j'avais vus au camp de Dachau; j'en ai nommé trois. Il n'y eut aucune discussion au sujet des autres photographies.

Dr SAUTER. — Témoin Blaha, quand vous avez commencé à témoigner, c'est en langue tchèque que vous avez répondu à Monsieur le Président ou à Monsieur le Procureur?

TÉMOIN BLAHA. — Non.

Dr SAUTER. — Comment?

TÉMOIN BLAHA. — En allemand.

Dr SAUTER. — Non. Tout le monde a pu entendre que ce n'était pas de l'allemand, mais manifestement du tchèque.

TÉMOIN BLAHA. — Les premières phrases seulement.

Dr SAUTER. — En conséquence, comme pour des raisons techniques ce point figurera au procès-verbal, je vous demande de répéter littéralement, en en donnant le sens exact, la phrase que vous avez alors prononcée. Elle est d'un grand intérêt pour la Défense.

TÉMOIN BLAHA. — Je crois que cela figure au compte rendu, car une traduction en anglais a été jointe à ma déposition.

Dr SAUTER. — Je ne crois pas que le tchèque ait été traduit. De toute façon ayez la bonté de le répéter; nous ne l'avons pas entendu.

TÉMOIN BLAHA. — J'ai dit que, puisque pour des raisons techniques il m'est impossible de témoigner dans ma langue maternelle, j'étais prêt à le faire en allemand; car c'est dans des milieux allemands que j'ai vécu les événements des dernières années qui font maintenant l'objet de ce Procès. D'autre part, les termes spéciaux et nouveaux se rapportant à la vie du camp n'existent qu'en allemand. Aucun dictionnaire ne peut fournir des termes aussi appropriés et expressifs que ceux de la langue allemande.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, je n'ai pas d'autre question à poser. Je vous remercie.

Dr THOMA. — Témoin, les internés du camp de Dachau étaient-ils tenus au secret?

TÉMOIN BLAHA. — Non. Mais naturellement, si quelqu'un était élargi par la Gestapo, — cas extrêmement rare qui se produisait surtout pour les Allemands qu'on embauchait ensuite — il devait signer la déclaration dite de silence.

Dr THOMA. — Les internés du camp, c'est-à-dire ceux qui y logeaient, pouvaient-ils, lorsqu'ils travaillaient dans des fermes, s'entretenir avec les autres travailleurs sur les conditions de la vie du camp?

TÉMOIN BLAHA. — Mais oui c'était possible, car ces gens travaillaient dans les mêmes salles et ateliers que les ouvriers civils. C'était le cas dans l'industrie d'armement, dans les entreprises agricoles et dans les usines de Munich et des environs.

Dr THOMA. — Si j'ai bien compris, vous avez affirmé, tout à l'heure, que les visiteurs, les fournisseurs et les clients étaient à même d'observer sans difficultés les conditions de la vie du camp.

TÉMOIN BLAHA. — Oui. Beaucoup de ces personnes avaient accès partout aussi bien dans les champs que dans les différentes usines et pouvaient se rendre compte de la vie qu'on menait dans ces lieux.

Dr THOMA. — Et qu'y voyaient-ils en fait d'atrocités et de mauvais traitements?

TÉMOIN BLAHA. — Je crois qu'ils pouvaient voir comment travaillaient les détenus, dans quel état ils se trouvaient et les résultats de leur travail. Un exemple me vient à l'esprit. Je travaillais alors dans les champs; nous étions seize à tirer un lourd rouleau; un groupe de filles en excursion vint à passer, leur guide dit à très haute voix, de sorte que nous pouvions l'entendre: «Regardez; ces gens sont si paresseux qu'au lieu d'employer un attelage de chevaux, ils préfèrent tirer eux-mêmes». Ce devait être une plaisanterie.

Dr THOMA. — Témoin, quand avez-vous eu l'occasion pour la première fois après votre mise en liberté ou libération du camp de concentration, de raconter à un non-initié ces horribles atrocités?

TÉMOIN BLAHA. — Je n'ai pas compris, voulez-vous répéter je vous prie?

Dr THOMA. — Témoin, quand avez-vous eu l'occasion pour la première fois après votre mise en liberté ou libération du camp de concentration, de raconter à un non-initié ces horribles atrocités?

TÉMOIN BLAHA. — Immédiatement après la libération du camp. J'étais à ce moment-là médecin chef du camp de concentration. Je fus interrogé par le service d'enquête américain et c'est à ce service que, pour la première fois, j'ai raconté ces horreurs. J'ai également remis des pièces à conviction: diagrammes, rapports médicaux que j'avais réussi à sauver du feu.

Dr THOMA. — Cet enquêteur a cru sans mal les renseignements que vous lui avez donnés?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

Dr THOMA. — Témoin, vous avez dit qu'on vous avait montré l'accusé Rosenberg dans le camp de concentration de Dachau peu de temps après votre arrivée dans ce camp.

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

Dr THOMA. — Quand était-ce ?

TÉMOIN BLAHA. — C'était dans la première moitié de 1941.

Dr THOMA. — Pouvez-vous vous souvenir du mois ?

TÉMOIN BLAHA. — Je ne m'en souviens pas. Je suis arrivé en avril. Je pense que ce fut approximativement entre avril et juillet.

Dr THOMA. — Rosenberg était-il alors en uniforme ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

Dr THOMA. — Quel uniforme ?

TÉMOIN BLAHA. — Je crois que c'était un uniforme de SS.

Dr THOMA. — Un uniforme de SS ?

TÉMOIN BLAHA. — Je ne sais pas exactement, mais il était en uniforme ?

Dr THOMA. — Parfait. Vous vous rappelez donc que c'était un uniforme SS, c'est-à-dire un uniforme noir ?

TÉMOIN BLAHA. — Non, parce que les SS ne portaient déjà plus d'uniforme noir à ce moment-là. Depuis le commencement de la guerre ils avaient des uniformes «feldgrau» ou d'une couleur approchante.

Dr THOMA. — Alors, vous présumez que c'était un uniforme «feldgrau» ?

TÉMOIN BLAHA. — Quelque chose dans ce genre. Qu'il ait été vert-gris, brun ou jaune, je ne m'en souviens plus.

Dr THOMA. — C'est justement ce qui nous intéresse ; était-ce un uniforme de campagne ?

TÉMOIN BLAHA. — Je n'en sais rien car depuis 1939 j'étais dans un camp de concentration et je n'étais pas du tout familiarisé avec les différents uniformes, grades et armes de l'Armée allemande.

Dr THOMA. — Mais, pourtant, vous venez de dire que pendant la guerre les uniformes ont changé.

TÉMOIN BLAHA. — Mais oui, les membres de la Gestapo ont aussi changé le leur. Au moment de mon aventure, en 1939, tout le personnel de la Gestapo portait l'uniforme noir ; puis, au début de la guerre, la plupart ont porté des uniformes verts ou gris.

Dr THOMA. — Puis-je vous répéter ma question : Rosenberg portait-il un uniforme de guerre ou un uniforme du temps de paix ?

TÉMOIN BLAHA. — Je crois que c'était un uniforme de guerre.

Dr THOMA. — Uniforme de guerre? L'accusé Rosenberg vous a été désigné par un camarade, n'est-ce pas?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

Dr THOMA. — A quelle distance vous l'a-t-on montré?

TÉMOIN BLAHA. — Eh bien, il était en train de descendre la rue du camp. Cela pouvait être à 30 ou 40 degrés.

Dr THOMA. — 30 ou 40 mètres, voulez-vous dire?

TÉMOIN BLAHA. — Je voulais dire 30 ou 40 pas.

Dr THOMA. — Est-ce que vous aviez déjà vu auparavant des photographies de Rosenberg. Le nom de Rosenberg évoquait-il pour vous quelque chose?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

Dr THOMA. — Et lorsque ce camarade vous a montré Rosenberg, a-t-il été nécessaire qu'il vous dise: «Voici Rosenberg». Ne l'auriez-vous pas reconnu vous-même pour avoir déjà vu des photographies de lui?

TÉMOIN BLAHA. — Je ne puis me le rappeler. Mais quand il me l'a montré, je me suis souvenu que je le connaissais déjà pour avoir déjà vu sa photographie dans les journaux.

Dr THOMA. — Puis-je vous demander une description exacte de la visite? Comment s'est-elle déroulée? Où vous trouviez-vous? D'où venait Rosenberg? Qui l'accompagnait?

TÉMOIN BLAHA. — Qui l'accompagnait? Je n'ai reconnu que le chef du camp.

Dr THOMA. — Qui était-ce?

TÉMOIN BLAHA. — C'était le Sturmbannführer Pierkowski.

Dr THOMA. — Savez-vous s'il est encore vivant?

TÉMOIN BLAHA. — Non, je ne sais pas.

Dr THOMA. — Le commandant du camp?

TÉMOIN BLAHA. — Pierkowski. Il y avait aussi les Lagerführer Ziel et Hoffmann. Je les connaissais.

Dr THOMA. — Vous étiez dans votre chambre et vous regardiez par la fenêtre?

TÉMOIN BLAHA. — Pas du tout, nous étions dans l'une des soi-disant rues du bloc, perpendiculaire à celle où les visiteurs étaient en train de passer.

Dr THOMA. — Et que vous a-t-on dit à ce moment-là?

TÉMOIN BLAHA. — On m'a dit: «Tiens, voici Rosenberg».

Dr THOMA. — Rosenberg était-il tout seul?

TÉMOIN BLAHA. — Non, il était avec ceux que j'ai nommés.

Dr THOMA. — C'est-à-dire uniquement le chef du camp?

TÉMOIN BLAHA. — Mais non, il y avait beaucoup d'autres personnes avec lui.

Dr THOMA. — Qu'est-ce à dire? Une escorte? Un état-major?

TÉMOIN BLAHA. — Je ne sais si c'était son état-major, mais il y avait un certain nombre de personnes.

Dr THOMA. — Un certain nombre de personnes? Témoin, l'accusé Rosenberg m'affirme catégoriquement qu'il n'est jamais venu au camp de concentration de Dachau. Peut-être s'agit-il d'une erreur?

TÉMOIN BLAHA. — Je crois que je ne me suis pas trompé. De plus, l'Allemand en question connaissait très bien Rosenberg, je crois.

Dr THOMA. — Comment le savez-vous?

TÉMOIN BLAHA. — Parce qu'il me l'a dit avec une telle assurance. D'ailleurs, je n'ai pas d'autres moyens de le savoir.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Thoma, vous m'excuserez, mais je dois vous faire remarquer qu'il s'agit ici d'un procès rapide et qu'il ne convient pas de passer trop de temps sur des points d'aussi peu d'importance que celui-ci.

Dr THOMA. — Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer que la question de savoir si Rosenberg est venu ou non dans un camp de concentration est extrêmement importante. Je vous remercie.

Dr OTTO PANNENBECKER (avocat de l'accusé Frick). — L'accusé Frick déclare qu'il n'a jamais été au camp de Dachau. C'est pourquoi je désire, pour éclaircir la situation, poser quelques questions au témoin.

Témoin, à quelle distance croyez-vous avoir vu Frick?

TÉMOIN BLAHA. — Je l'ai vu d'une fenêtre, au moment où il passait avec un grand nombre de personnes.

Dr OTTO PANNENBECKER. — Connaissez-vous Frick auparavant?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, par des photographies.

Dr OTTO PANNENBECKER. — Des photographies? L'avez-vous reconnu vous-même ou est-ce un ami qui vous a dit que c'était Frick?

TÉMOIN BLAHA. — Nous avons été un grand nombre à le voir et, personnellement, je l'ai observé avec une attention particulière

parce qu'il était déjà à l'époque protecteur de Bohême-Moravie. J'avais donc un intérêt personnel à le reconnaître.

Dr OTTO PANNENBECKER. — Frick portait-il un uniforme ?

TÉMOIN BLAHA. — Je ne le crois pas.

Dr OTTO PANNENBECKER. — Avez-vous reconnu quelqu'un parmi les personnes qui l'accompagnaient ? Quelqu'un de son état-major ou quelqu'un appartenant au commandement du camp ?

TÉMOIN BLAHA. — Je ne connaissais pas son état-major. Parmi l'état-major du camp, il y avait le commandant lui-même, le commandant Weiter, et son adjoint Otto.

Dr OTTO PANNENBECKER. — Pouvez-vous citer l'un de vos camarades qui l'ait reconnu également.

TÉMOIN BLAHA. — Il y avait beaucoup de mes camarades qui se tenaient alors à la fenêtre. Malheureusement, je ne peux vous dire lesquels car, vous le comprendrez aisément, tellement d'événements se déroulent dans la vie d'un camp de concentration que l'on ne peut les enregistrer avec précision dans sa mémoire. On ne se rappelle plus que les événements les plus marquants.

Dr OTTO PANNENBECKER. — L'avez-vous reconnu d'emblée par vous-même quand il est passé ? Ou bien saviez-vous d'avance que Frick était attendu ?

TÉMOIN BLAHA. — Non, il n'en avait pas été question. On savait simplement qu'il allait arriver un visiteur d'un rang élevé et nous attendions ce visiteur-là. On ne nous avait pas dit à l'avance qui ce serait.

Dr OTTO PANNENBECKER. — Ici, dans cette salle d'audience, avez-vous reconnu Frick immédiatement, ou saviez-vous à l'avance qu'il était assis à la quatrième place ?

TÉMOIN BLAHA. — Non, je l'ai très bien reconnu parce que je l'avais déjà vu à plusieurs reprises sur différentes photographies. C'était un personnage bien connu en Bohême-Moravie.

Dr OTTO PANNENBECKER. — Vous êtes bien persuadé qu'une erreur est absolument impossible ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, j'en suis persuadé.

Dr OTTO PANNENBECKER. — Puis-je donc demander au Tribunal que Frick lui-même vienne à la barre pour attester qu'il n'a jamais vu le camp de Dachau ? Je tiens à faire cette proposition maintenant afin que le témoin puisse, si besoin est, être confronté avec Frick ?

LE PRÉSIDENT. — Les avocats doivent comprendre qu'ils auront l'occasion, quand le moment sera venu, de présenter leur défense, d'appeler tous les accusés comme témoins, mais pas pour le moment.

Ils devront attendre que la présentation des charges du Ministère Public soit terminée; ils auront l'occasion, chacun leur tour, de citer, s'ils le désirent, l'accusé qu'ils défendent.

Dr OTTO PANNENBECKER. — Je pensais seulement que puisque le témoin se trouve à la disposition ...

(Le Dr Kubuschok s'approche du microphone.)

LE PRÉSIDENT. — Il est maintenant 5 heures et, à moins que vous ne soyez très bref ... allez-vous être très bref?

Dr KUBUSCHOK (avocat du Cabinet du Reich). — Oui, Monsieur le Président. *(Au témoin.)* Témoin, vous avez dit que lorsque des visiteurs importants, des ministres du Reich par exemple, venaient au camp, on faisait des préparatifs considérables à l'avance. Vous avez dit aussi que les personnes indésirables étaient éloignées. Vous pourriez peut-être compléter votre déclaration. Il m'intéresserait de savoir le but de ces préparatifs.

TÉMOIN BLAHA. — Je voulais dire que tout devait être en ordre. Dans notre infirmerie, les malades devaient être tranquillement dans leur lit; tout était lavé et préparé; les instruments étaient nettoyés; tel était l'usage quand venaient des visiteurs importants. Il ne nous était pas permis d'entreprendre quoique ce soit, opération, pansement, et il n'y avait pas de distribution de nourriture avant que la visite ne fût terminée.

Dr KUBUSCHOK. — Vous pourriez peut-être me dire quelles étaient ces personnes indésirables qui devaient être éloignées?

TÉMOIN BLAHA. — Oui. Les Russes, en particulier, étaient strictement cantonnés dans leurs blocs. On disait que l'on pouvait craindre de leur part des manifestations, des assassinats, etc.

Dr KUBUSCHOK. — Est-ce que l'on mettait hors de vue les prisonniers qui présentaient des signes extérieurs de mauvais traitements?

TÉMOIN BLAHA. — Il va sans dire qu'avant les visites personne n'était frappé, battu, pendu ou exécuté.

Dr KUBUSCHOK. — En résumé, le but de ces préparatifs était de cacher aux invités le vrai visage du camp de concentration?

TÉMOIN BLAHA. — Et ses cruautés.

Dr KUBUSCHOK. — Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal ne siégera pas en audience publique demain, mais lundi matin uniquement. Il mettra à profit les deux audiences en chambre du conseil de demain matin et de lundi après-midi pour régler de nombreuses questions. J'ai pensé que la Défense devait en être informée. L'audience est levée.

(L'audience sera reprise le 14 janvier 1946 à 10 heures.)